



Projet éolien de Bois Jaquenne

Communes d'Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt
Communauté de communes de la Haute Somme
Département de la Somme (80)



NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE

Maître d'ouvrage :

Energie Bois Jaquenne
32-36 rue de Bellevue
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Septembre 2021



Projet éolien de Bois Jaquenne

COMMUNES DE EPEHY, GUYENCOURT-SAULCOURT ET HEUDICOURT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME
DÉPARTEMENT DE LA SOMME (80)

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE





FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

Le projet éolien de Bois Jaquenne se situe sur le territoire des communes de Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt, au sein de la Communauté de communes de la Haute Somme dans le département de la Somme en région Hauts-de-France. Il est composé de 5 éoliennes d'une hauteur totale maximale en bout de pale de 180 mètres et de 2 postes de livraison électrique.

Ce projet est développé par la société wpd onshore France depuis 2016 pour le compte de la société Energie Bois Jaquenne dans la continuité du développement des projets de Montagne Gaillard et Boule Bleue, après que wpd a remporté en 2008 l'appel à projet lancé par la collectivité pour développer des projets éoliens dans les ZDE préalablement identifiées. Les différentes études écologiques, paysagères, techniques et acoustiques ont permis de retenir un projet de cinq éoliennes en cohérence avec les enjeux du territoire.

Le modèle définitif des éoliennes n'est pas connu au stade de cette étude puisque les éoliennes feront l'objet d'une mise en concurrence entre les turbiniers afin d'optimiser la rentabilité du projet et in fine rendre plus concurrentielle l'énergie électrique d'origine éolienne par le système d'appel d'offre. Aussi, les éoliennes retenues dans le cadre de l'étude d'impact correspondent au gabarit maximisant suivant :

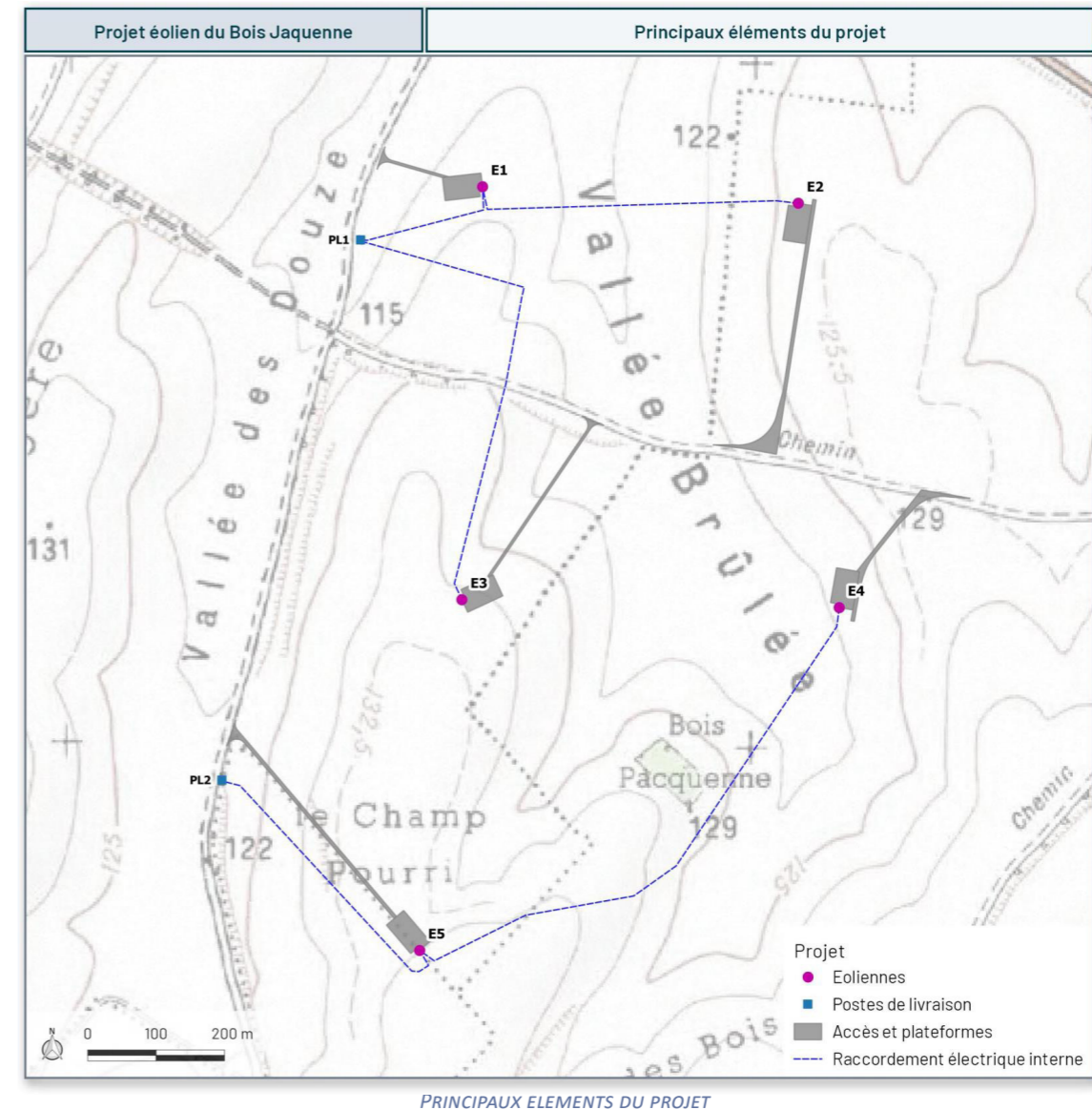
Caractéristiques	Gabarit
Hauteur maximale de l'éolienne en bout de pale	180 m
Diamètre maximal du rotor	136 m
Hauteur de moyeu	106 à 114 m
Puissance unitaire maximale	4,2 MW

CARACTÉRISTIQUES DES ÉOLIENNES DU PROJET

Les coordonnées du centre de chacune des éoliennes et des postes de livraison ainsi que leur altitude au sol sont données dans le tableau suivant :

Éolienne / Poste de Livraison	Coordonnées X (Lambert 93)	Coordonnées Y (Lambert 93)	Coordonnées Z au sol (m)	Coordonnées Z au passage le plus élevé de la pale (m)	Latitude (WGS 84 DMS)	Longitude (WGS 84 DMS)
E1	707061	6990987	118	298	N 50°1'2,3"	E 003°5'54,3"
E2	707523	6990963	126	306	N 50°1'1,5"	E 003°6'17,5"
E3	707031	6990383	131	306	N 50°0'42,8"	E 003°5'52,8"
E4	707583	6990372	122	302	N 50°0'42,4"	E 003°6'20,5"
E5	706969	6989870	134	309	N 50°0'26,2"	E 003°5'49,7"
PdL1	706885	6990915	114	-	N 50°1'0,0"	E 003°5'45,5"
PdL2	706681	6990117	121	-	N 50°0'34,2"	E 003°5'35,2"

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DES ÉOLIENNES ET DU POSTE DE LIVRAISON



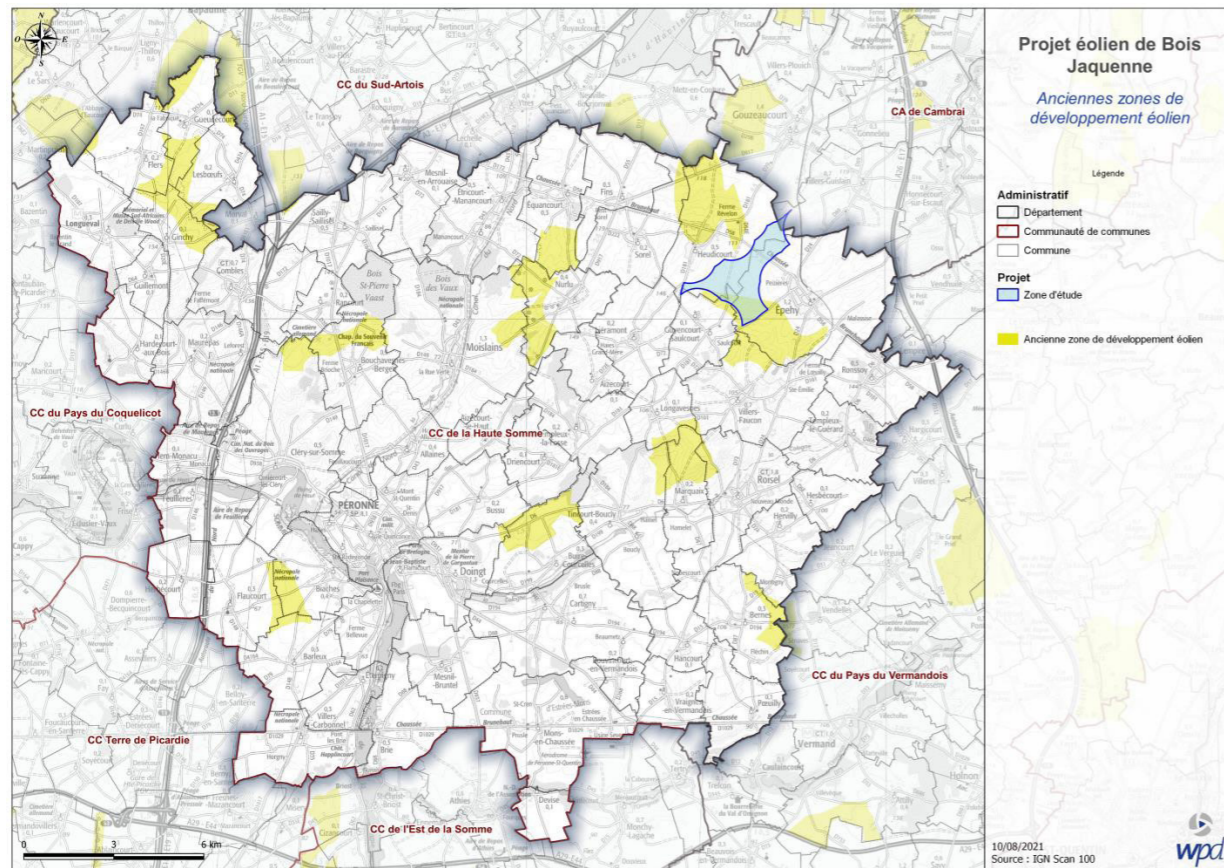
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU PROJET



Historique

La Haute Somme et son engagement dans la transition énergétique

L'ancienne Communauté de communes du Canton de Roisel a engagé une réflexion pour le développement de l'éolien sur son territoire depuis 2006. Des études ont été menées sur différents secteurs dans le cadre de la mise en place d'une Zone de Développement Eolien (ZDE). Bien que les ZDE soient aujourd'hui abrogées (loi Brottes, avril 2013), cette démarche amorcée par la Communauté de communes témoigne d'une volonté locale en faveur du développement éolien, et a permis d'encadrer et de guider la planification des projets à l'échelle du territoire.



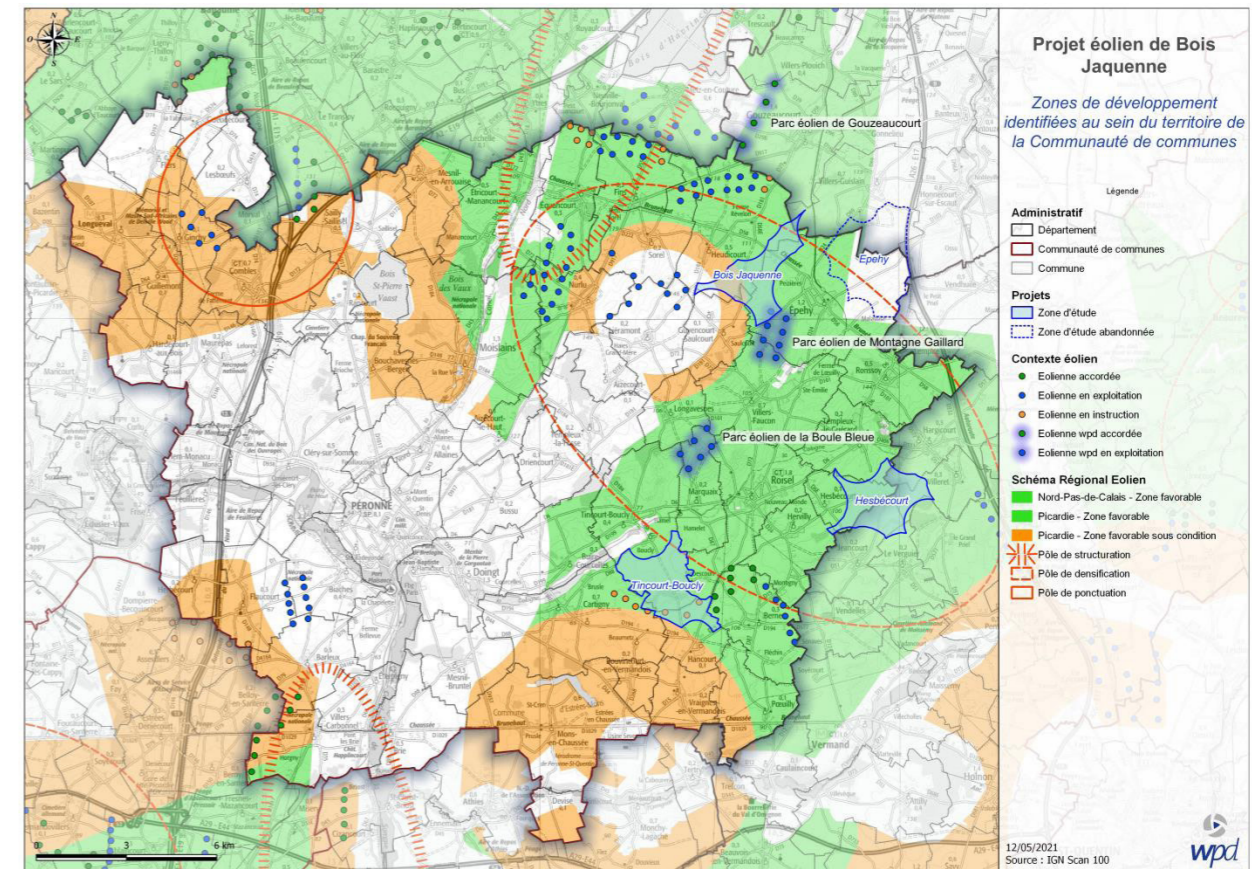
ANCIENNES ZDE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE SOMME

L'appel à projet de l'ancien canton de Roisel et les Parcs éoliens de Montagne Gaillard et Boule Bleue

En 2008, la collectivité lance un appel à projet pour développer des projets éoliens dans les ZDE préalablement identifiées sur son territoire. La même année, wpd est lauréat de cet appel d'offre : ce dernier vise à identifier un développeur éolien qui sera chargé de travailler sur les zones sélectionnées par la Communauté de communes. Ce partenariat a permis le développement puis la mise en service de deux parcs éoliens dans le nord-est de la Communauté de communes : Montagne Gaillard (2014) et Boule Bleue (2017).

Le développement de nouveaux projets à l'échelle du territoire

Au sein de ce territoire connu et propice au développement de l'éolien, grâce à la reconnaissance par les élus du travail de wpd lors du développement et de la construction de ses deux premiers parcs éoliens de Montagne Gaillard et de la Boule Bleue, plusieurs zones potentielles de projet ont émergé au nord-est du territoire de la Communauté de communes. C'est ainsi qu'en 2016, avec le soutien des élus, les zones de projet de Hesbécourt, de Tincourt-Boucly, de Epehy-Villers-Guislain et de Bois Jaquenne ont pu être identifiées.



EMERGENCE DE NOUVELLES ZONES POTENTIELLES DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Réalisation d'une étude paysagère à l'échelle de quatre zones de projet

A l'initiative du porteur de projet, et avec l'appui des élus de la Communauté de communes, une étude paysagère préliminaire a été menée à l'échelle des 4 zones d'implantation potentielle, pour (i) bénéficier d'une vision générale des enjeux paysagers et patrimoniaux à une échelle plus vaste que celle d'un projet individuel, (ii) pour étudier les potentialités d'accueil d'un parc éolien de chacune d'entre elles, (iii) pour analyser l'éventuelle interaction de ces zones d'implantation potentielle les unes avec les autres et avec le contexte éolien environnant, et d'en dégager, le cas échéant, des grands principes d'implantation dans le but d'une lecture harmonieuse et cohérente du paysage sur le territoire considéré.

En effet, au vu de la relative proximité de ces zones entre elles et du développement éolien en constante évolution sur ce territoire, le porteur de projet a mis un point d'honneur à considérer ses différents projets au-delà de leurs aires d'études éloignées propres, afin d'englober un périmètre plus vaste et penser ces projets comme un tout.

L'analyse menée sur les 4 sites envisagés a permis de retenir trois zones sur les quatre, dont fait partie Bois Jaquenne, jugée à l'issue de ce travail favorable à l'accueil d'un parc éolien. En effet, le site de Bois Jaquenne, au relief plat animé de vallons secs orientés globalement nord-nord-est/sud-sud-ouest, dans un paysage d'openfields très ouvert et propice à l'insertion de parcs éoliens, à proximité directe de parcs existants réduisant les risques d'encercllement des villages, apparaît comme favorable à l'accueil d'un parc éolien à l'issue de l'analyse globale.



Communication et concertation autour du projet éolien de Bois Jaquenne

Date	Cadre	Action
2006-2008	Echanges avec l'administration	Création des Zones de Développement Eolien par l'ancien canton de Roisel
2008	Actions d'information, de communication et de concertation	wpd lauréat de l'appel d'offre du canton pour développer les ZDE
2009 -2017		Développement et mise en service de Montagne Gaillard et Boule Bleue
2016		Première discussion avec les élus des communes de Bois Jaquenne
2017	Relatif aux études	Lancement des études écologiques
Mai 2019		Campagne acoustique
Juillet 2019		Lancement étude paysage
Juin 2020		Lancement étude paysage globale et mise à jour des inventaires écologiques
Août 2020		Présentation du projet au président de la Communauté de communes de la Haute Somme
Mai 2019 et Janvier 2021	Echanges avec l'administration	Rencontre avec les services instructeurs lors de réunion de pré-cadrage
Mars 2021	Actions d'information, de communication et de concertation	Distribution du premier bulletin d'informations
Mars 2021		Permanences publiques d'informations
Mai 2021		Distribution du second bulletin d'informations

GRANDES DATES DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET ÉOLIEN DE BOIS JAQUENNE

Concertation et information

Offre d'électricité verte pour les riverains des parcs éoliens de la Haute Somme

Suite à plusieurs réunions d'information et de concertation avec les riverains et les élus, l'idée d'une offre d'électricité verte à destination des habitants du territoire a émergé.

Sur le territoire de la Haute Somme, c'est la Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICAE) de la Somme et du Cambrésis qui est le principal fournisseur et distributeur d'électricité depuis 1920. À la suite d'échanges avec la SICAE, il est apparu opportun de travailler sur une offre d'électricité avec une filiale de la SICAE de la Somme et du Cambrésis : Proxelia.

A partir de ce partenariat avec Proxelia, wpd a pu proposer aux habitants de la Communauté de communes de la Haute Somme une offre d'électricité verte, permettant aux nouveaux souscripteurs d'un contrat d'électricité verte chez Proxelia, de bénéficier d'une réduction de 100 euros par an sur leur facture pendant 3 ans.

La campagne de communication autour de cette offre a duré 3 mois, de janvier à mars 2020. Elle s'est articulée autour de 3 permanences d'information dans les mairies de Roisel, d'Epehy puis de Marquaix, avec une distribution de courriers d'informations en boîtes aux lettres et des affichages publicitaires.

Cette offre d'électricité verte a fait l'objet d'un article dans le Courrier Picard le 18 février 2020.

Le projet éolien de Bois Jaquenne s'inscrit dans la continuité de la mise en service des parcs de Montagne Gaillard et Boule Bleue. Riches de leur expérience de partenariat, wpd et le territoire décident de poursuivre le développement éolien sur d'autres zones identifiées après la mise en place des ZDE. C'est en 2016 que les premières discussions avec les élus des communes du projet de Bois Jaquenne ont lieu. Très rapidement la zone semble propice (ce qui sera confirmé par l'étude paysagère à grande échelle de 2020) et les premières campagnes foncières débutent et s'échelonnent jusqu'en 2019. La même année sont lancées les différentes études nécessaires, notamment l'étude écologique d'une durée d'un an.

En juillet 2020, une fois le second tour des élections municipales passé, wpd a de nouveau rencontré les élus et présenté le projet aux nouveaux élus. En août 2020, à la suite des élections du conseil communautaire, wpd a rencontré le président de la Communauté de communes pour lui présenter les résultats de l'étude paysagère à grande échelle et les différents états d'avancement des projets avec notamment le calendrier prévisionnel du projet de Bois Jaquenne. Lors de cette réunion le président de la Communauté de communes a vivement incité le porteur de projet à s'appuyer sur le tissu associatif local qui oeuvre pour la biodiversité.

A la suite de ces rencontres, wpd a réfléchi à des mesures qui pourraient accompagner le projet dans un objectif de plus-value écologique tout en s'intégrant à la volonté et aux objectifs du territoire. La Fédération des chasseurs de la Somme oeuvrant activement dans le département au travers de nombreuses actions de protection et de maintien de la biodiversité locale, il semblait pertinent de les rencontrer avec les responsables des associations du territoire.

Après une première rencontre en octobre 2020 avec le président du groupement d'intérêt cynégétique (GIC) du Vermandois puis une seconde en décembre avec la Fédération des chasseurs de la Somme, le GIC du Vermandois et les 3 présidents des sociétés de chasse des communes d'implantation, ces rencontres ont abouti à un partenariat en faveur de la biodiversité à l'échelle des communes d'implantation et limitrophes du projet éolien de Bois Jaquenne. L'objectif principal de ce partenariat était de permettre à la faune de lutter contre les épisodes de sécheresse grâce à l'installation d'un réseau de points d'eau qui maille le territoire d'implantation du projet de Bois Jaquenne et ses alentours.

En parallèle, l'idée d'une mesure bénéficiant à l'ensemble du territoire et s'inscrivant dans une démarche portée par ce dernier semblait pertinente. C'est ainsi que la mesure dite de la Coulée Verte a vu le jour : la réhabilitation du tracé de l'ancienne voie de chemin de fer en chemin de randonnée traversant plusieurs communes et permettant la densification du réseau de sentiers pédestres du secteur émergea. Ce travail a été le fruit d'une collaboration des différents acteurs du territoire : élus, industriels et particuliers, permettant une communication et une concertation sur les communes d'implantation du projet mais également celles des alentours.

En mars 2021 un premier bulletin d'information a été distribué aux habitants des trois communes d'implantation. L'objectif était de présenter le projet : l'implantation, le nombre d'éoliennes, l'historique etc. et d'inviter les riverains aux permanences d'informations. En effet, à la fin du mois de mars, 3 jours de permanences d'information sur rendez-vous ont été réalisés : une journée par commune avec une dizaine de créneaux de rendez-vous afin de permettre le respect des gestes barrières en vigueur.

En mai 2021, un second bulletin d'information a été distribué aux habitants des communes d'implantation et dans toutes les mairies limitrophes du projet afin de présenter quelques photomontages et les premières mesures d'accompagnement dont notamment le partenariat avec les chasseurs et la réhabilitation de l'ancien tracé du chemin de fer.





ÉNERGIE

L'électricité des éoliennes proches peut arriver directement chez vous
Un promoteur éolien et des distributeurs locaux d'énergie proposent une offre d'électricité commune en Haute-Somme. Ce partenariat commercial déplaît aux détracteurs des aérogénérateurs.

Réagir Mis en ligne le 18/02/2020 à 15:41 par Nicolas Totet



Eoliennes. Fruges, Pas-de-Calais Photo : Edouard Bride La Voix du Nord

Parfois on l'oublierait presque, mais les éoliennes produisent de l'électricité...

Trois partenaires privés, le promoteur éolien WPD, le fournisseur d'énergie Proxelia, et le distributeur d'électricité la SICAE Somme-Cambrasis, mettent en avant une proposition commerciale « d'électricité verte », à destination des riverains de deux parcs éoliens de Haute-Somme. Cette offre de proximité constituerait une première du genre. Ce serait aussi l'occasion de balayer l'un des premiers arguments des contestataires des éoliennes selon lesquels, les Picards subissent essentiellement les désagréments des aérogénérateurs, sans même profiter de leur production d'énergie.

Pour les clients de Haute Somme séduits par cette offre, l'électricité vraiment locale proviendra des deux parcs de Montaigne Gaillard sur les communes d'Epehy et Villers-Faucon et de la Boule bleue sur les villages de Marquaix, Longavesnes et Tincourt-Boucly. L'offre « réservée aux 500 premiers inscrits » aurait déjà abouti « à plus de 100 présouscriptions », après une petite semaine de lancement de l'opération. Les maires locaux concernés ont obtenu les informations.

« Grâce au partenariat avec WPD, nous proposons une offre d'électricité d'origine verte, certifiée énergie renouvelable », commente Nadège Noé, directrice générale de Proxelia, société basée à Compiègne dans l'Oise. Nous sommes des locaux et nous souhaitons travailler dans la durée pour le territoire ». L'offre auprès de Proxelia consiste à proposer un prix fixe sur trois ans et WPD fait bénéficier d'une réduction de 100 euros par an, pendant trois ans, la facture des clients.

« C'est une offre en tant qu'acteur local. Dans le cadre de la prise de conscience de la transition énergétique, c'est l'idée qu'une offre verte n'est pas forcément plus chère que les offres grises », argumente Guillaume Wendling, directeur général délégué de WPD onshore France, société établie à Boulogne-Billancourt dans les Hauts-de-Seine.

AGENDA

Mars
Mise en ligne du site internet de wpd en Haute-Somme.
Un site internet a été mis en place www.wpdhaute-somme.fr tenez le consulter

Permanences publiques d'informations sur rendez-vous.
Organisation sur rdv, dans le respect des consignes barrières.
Mercredi 24 mars à Guyencourt-Saulcourt
Vendredi 26 mars à Heudicourt
Samedi 27 mars à Epehy
Les RDV sont à prendre auprès des maires avant le lundi 22 mars.

Mai
2^{ème} bulletin d'informations.

La plus-value d'un projet éolien sur votre commune

- Un engagement territorial dans la transition énergétique
- Apport de nouvelles ressources aux collectivités
- Emploi d'entreprises locales

Pour plus d'information, contactez-nous !
wpd onshore France
32-36 rue de Bellevue 92100 Boulogne-Billancourt
01 41 31 99 02 boisjaquenne@wpd.fr
www.wpd.fr

MARS 2021
Bulletin d'information
Projet éolien de Bois Jaquenne

Le mot des maires

En 2008 la Communauté de communes du canton de Roisel confiait à la société WPD deux zones de développement éolien. C'est ainsi qu'en 2014 été inauguré le parc de Montaigne Gaillard puis en 2018 le parc de la Boule Bleue. Les servitudes aéronautiques ayant été levées, il était devenu possible de prolonger le parc de Montaigne Gaillard par le projet du parc de Bois Jaquenne. Situé sur les communes de Epehy, Guyencourt-Saulcourt et Heudicourt, celui-ci sera composé de 5 éoliennes situées à plus de 1000 mètres de nos habitations. Les Maires de nos 3 villages apprécient de poursuivre le partenariat avec la société WPD, avec laquelle nous avons toujours travaillé en étroite collaboration, pour avoir l'assurance d'accompagner et de maîtriser le projet. Des mesures d'accompagnement sont d'ores et déjà à l'étude notamment en ce qui concerne la faune et la flore et l'extension de nos chemins de randonnée. A l'heure où nos communes ont souvent bien du mal à boucler leur budget, les recettes fiscales de ce parc seront les bienvenues. Ce bulletin est l'occasion de faire le point sur l'avancée du projet et de vous informer sur la mise en place de permanences publiques d'information dans les prochaines semaines dans le respect des consignes sanitaires. Nous espérons ainsi concrètement à la transition énergétique pour lutter contre le réchauffement climatique tout en favorisant le développement économique de nos territoires. Maires de Guyencourt-Saulcourt, d'Heudicourt et Epehy

Le projet : un parc dans la continuité des parcs existants

Les chiffres clés du projet

- 5 éoliennes
- 27 300 foyers alimentés
- 74 000 kWh Production électrique du projet
- 21 ans Durée de vie du projet

ZONE DU PROJET
Une zone d'études intégrée au terroir local

La zone d'implantation potentielle (ZIP) d'un projet est déterminée par des critères techniques et réglementaires, comme la localisation des habitations, les éléments paysagers et environnementaux et les infrastructures existantes.

La zone d'implantation potentielle considère :

- 2 fois la distance réglementaire d'éloignement des habitations (soit 1000 m)
- L'absence de sites environnementaux ou sensibles localement (ZNIEFF, Natura 2000...)
- Une implantation qui s'inscrit dans la continuité du parc éolien de Montaigne Gaillard

HISTORIQUE DU PROJET

2019

- Rencontre avec les services de la DREAL dans la Somme
- Premières réflexions sur le travail d'implantation du projet
- Réception des états initiaux des premières études
- Réalisation des études techniques et environnementales

2020

- Présentation des variantes d'implantation aux maires
- Présentation du projet à la Communauté de commune
- Rencontre avec les sociétés de chasse des communes d'implantation, le GIC du Vermandais et la Fédération de chasse de la Somme

2021

- Permanences d'informations
- Réalisation du dossier de demande d'autorisation environnementale
- Dépôt en préfecture

ENVIRONNEMENT
La démarche environnementale et sociale du projet

L'installation d'un parc éolien nécessite de prendre en compte son environnement dans sa globalité : paysage, patrimoine bâti, biodiversité, activités humaines, géologie...

Durant 18 mois, des études sont réalisées par des bureaux d'études indépendants, afin de définir une implantation en adéquation avec le territoire.

RETOUR SUR LES PARCS WPD RIVERAINS
Des parcs éoliens au bénéfice des territoires

WPD est déjà présent en Haute-Somme avec deux parcs éoliens en activité : celui de « Montaigne Gaillard », de 8 éoliennes situé à Villers-Faucon et Epehy depuis 2014 ; et celui de « La Boule Bleue », de 6 éoliennes à Tincourt-Boucly, Marquaix, Longavesnes et Roisel depuis 2017.

En 2020, ces parcs ont produit l'électricité pour 38 000 foyers.

Pour les collectivités locales, les projets ont apporté plus de 215 000€ à leur budget, et 110 000€ pour le département et la région. Ces retombées économiques ont permis par exemple à l'intercommunalité d'injecter plus de 130 000€ dans la rénovation énergétique des bâtiments pour lutter contre la précarité énergétique.

Deux sentiers de randonnée ont également été aménagés pour relier Epehy à Tincourt-Boucly.

En 2020, wpd a aussi proposé aux riverains une offre d'électricité verte préférentielle, en partenariat avec le fournisseur d'électricité Proxelia : pour les 500 premiers souscripteurs, 300€ de réduction pour les trois premières années d'abonnement.





CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le projet éolien de Bois Jaquenne se compose de cinq éoliennes et de deux postes de livraison.

Éolienne	Commune	Références cadastrales	Type de parcelle
E1	Heudicourt	ZY 16, 17 et 27	Parcelle agricole
E2	Epehy	ZW 2	Parcelle agricole
E3	Heudicourt	ZY 11	Parcelle agricole
E4	Epehy	YN 8 et 9	Parcelle agricole
E5	Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt	ZY 2 et ZE 21	Parcelle agricole
PdL1	Heudicourt	ZY 14	Parcelle agricole
PdL2	Guyencourt-Saulcourt	ZE 20	Parcelle agricole

LOCALISATION DES ÉOLIENNES DU PROJET

Cette installation, qui comprend des éoliennes dont la hauteur de mât est supérieure à 50 mètres, relève de la rubrique n° 2980 de la nomenclature des installations classées et est soumise à autorisation environnementale au titre de l'article L. 181- 1 du Code de l'environnement. Pour ce projet, les caractéristiques des éoliennes retenues sont les suivantes :

Caractéristiques technique du gabarit retenu	
Dimensions éolienne	
Hauteur du moyeu	Entre 106 et 114 m
Hauteur totale en bout de pale maximale	180 m
Diamètre maximal du rotor	136 m
Système de réglage des pales	Ajustement individuel des pales pour optimiser la production d'énergie et minimiser les charges du vent
Mât	Tubulaire en acier ou béton et acier
Pales et Nacelle	En fibre de verre et résine époxy
Transformateur	Intégré dans l'éolienne
Fonctionnement	
Puissance unitaire maximale	4,2 MW
Vitesse de démarrage	Entre 2 et 3 m/s
Vitesse de coupure	Entre 22 et 28 m/s
Vitesse optimale (puissance nominale atteinte)	Entre 12 et 16 m/s
Vitesse de rotation	Entre 11 et 14 tours/min
Autres	
Systèmes de freinage	Systèmes autonomes de réglage des pales avec alimentation de secours
	Mise en drapeau des pales ; freins à disque hydraulique pour l'arrêt du rotor en cas de maintenance ou frein électromagnétique

Les postes de livraison ont les caractéristiques suivantes :

- 2,35 m de hauteur par rapport au sol (avec des fondations enterrées de 0,8 m de profondeur),
- 2,50 m de largeur,
- 9 m de longueur.

Quel que soit le modèle, le mât tubulaire de l'éolienne est composé de plusieurs sections en acier ou en béton, ancrées sur un massif de fondations. Les pales sont en matériaux composites (résine et fibre de verre ou de carbone), de même que la nacelle qui abrite la génératrice et les systèmes de sécurité. Chaque éolienne sera équipée d'un transformateur intégré dans le mât. Les éoliennes du projet sont de couleur blanc-gris, conformément à la réglementation aéronautique en vigueur.

Des réseaux de télécommunication et câbles électriques enfouis relieront les éoliennes aux postes de livraison. Le raccordement extérieur au parc est totalement indépendant de la volonté du pétitionnaire, qui n'a à sa charge que le raccordement des éoliennes jusqu'aux postes de livraison. C'est ensuite le gestionnaire de réseau qui fait une proposition technique et financière au pétitionnaire une fois l'autorisation environnementale obtenue. A ce stade de développement du projet, et en l'état actuel de nos investigations, il est difficile de savoir avec certitude les capacités disponibles sur le réseau au moment de la mise en construction. On ne peut que privilégier l'hypothèse du raccordement le plus proche. En l'occurrence, il s'agirait du poste source de Chevalet 2 situé à environ 15 kilomètres au nord-ouest du site, dans le département du Nord (59).

Le parc éolien de Bois Jaquenne permettra la production annuelle d'environ 74 GWh, soit la consommation électrique (hors chauffage et eau chaude) d'environ 12 400 personnes.

De plus, les retombées fiscales du futur parc éolien sont considérées comme des éléments positifs pour le territoire. Le chantier et l'exploitation du parc contribueront à la création et au maintien d'emplois locaux.





ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le scénario de référence décrit l'état initial de l'environnement dans lequel s'insère le projet. C'est sur la base des résultats de l'observation de l'état initial que se fera l'analyse des impacts du projet retenu.

Les thématiques suivantes ont été étudiées :

- L'environnement physique ;
- L'environnement humain ;
- L'environnement naturel ;
- Le paysage et le patrimoine.

Les différents enjeux sont décrits plus précisément dans l'étude d'impacts. Seuls des tableaux de synthèse sont présentés ci-après.

Environnement physique

Thématique		Enjeu	Sensibilité
Relief	-	Relief de plateau entaillé de vallées	Très faible
Géologie et pédologie	-	Substrat crayeux recouvert par une épaisse couche de limons	Très faible
Hydrogéologie	-	Masses d'eau à dominante sédimentaire et à écoulement libre, présentant un bon état quantitatif, mais un mauvais état chimique Entités hydrogéologiques affleurantes perméables à semi-perméables	Modéré
Hydrologie	Gestion de l'eau	ZIP au sein du SDAGE Artois-Picardie et du SAGE de la Haute Somme	Modéré
	Réseau hydrographique	Aucun cours d'eau permanent ou temporaire n'est présent au sein de la ZIP Aucun plan d'eau permanent ou temporaire n'est présent au sein de la ZIP	Très faible
	Zones humides	Aucune zone humide repérée sur critère « végétation » Sondages pédologiques au droit de l'implantation finale pour confirmer cette absence	Nul
Climat	Températures	Risque de formation de gel	Faible
Qualité de l'air	-	-	Nul
Risques naturels	Inondation de plaine	ZIP non concernée par le risque inondation de plaine	Nul
	Remontée de nappes en domaine sédimentaire	ZIP potentiellement sujette à une remontée de la nappe en domaine sédimentaire	Nul à fort
	Retrait gonflement des argiles	Aléa faible à nul au droit de la ZIP	Nul à faible
	Risque de mouvement de terrain	Pas de cavités connues au sein de la zone d'implantation, mais communes listées à cavités potentiellement non localisées	Faible
	Sismicité	Site en zone de sismicité 2 (aléa sismique faible)	Faible
	Feux de forêt et de culture	Commune non listée comme à risque face aux feux de forêt ZIP située au sein de zones de cultures, avec présence de quelques masses boisées	Négligeable
	Foudroiement	Densité de foudroiement de 1,3 impact/km ² /an	Modéré
	Risque de tempête	Département classé à risque	Faible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU MILIEU PHYSIQUE (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)

Environnement humain

Thématique	Enjeu identifié	Enjeu	Sensibilité
Occupation du territoire	Occupation du sol	Cultures et petites masses boisées	Faible
	Habitat	Territoire rural faiblement peuplé Habitat disséminé autour de la zone d'implantation potentielle	Fort
Démographie et logements	Démographie	Evolutions démographiques hétérogènes sur le territoire étudié	Nul
	Logements	La majorité des logements sont des résidences principales. Une grande part des autres logements sont vacants	Nul
Economie	Bassin de vie et zone d'emploi	Territoire tourné vers les villes de Péronne et Cambrai	Nul
	Activités économiques	Etablissements majoritairement tournés vers le secteur des commerces, transports et services divers Un tiers des postes actifs tourné vers le secteur industriel	Faible
	Tourisme	Aire d'étude immédiate présentant un faible attrait touristique, ce dernier étant concentré dans l'aire d'étude éloignée Cimetière militaire d'Epehy à 300 m de la ZIP	Modéré
Projets d'aménagement et d'infrastructures	Parcs éoliens	52 parcs en exploitation, autorisés ou en instruction dans l'aire d'étude éloignée Le parc éolien de Montagne Gaillard intersecte la ZIP.	Modéré
	ICPE (hors éolien)	Aucune ICPE n'est présente dans la ZIP. Deux établissements dans l'AEI (casses automobiles) Pas de sites SEVESO à moins de 5 km	Modéré
	Autres infrastructures	Présence de routes départementales et locales dans l'AEI. La D58 traverse la ZIP	Modéré
Risques technologiques	Risque industriel	Risque industriel lié au parc éolien de la Montagne Gaillard Pas de sites SEVESO à moins de 5 km	Modéré
	Risque « engins de guerre »	Possible présence de reliques de guerre au droit des éoliennes	Modéré
	Transport de matières dangereuses	Passage de la D58 au droit de la ZIP	Modéré
Urbanisme	Risque nucléaire	Aire d'étude immédiate non concernée par le risque	Nul
	Zonage et règlements d'urbanisme	Eoliennes conformes avec les documents d'urbanisme sous réserve du respect des règles de recul à l'habitat	Fort
Contraintes et servitudes	Servitude aéronautique civile	Présence d'un plafond aérien limitant la hauteur des éoliennes à 309 m NGF en bout de pale	Fort
	Servitude aéronautique militaire	Aucune contrainte au droit du site, au rendu de l'étude d'impact	Nul
	Servitudes radioélectriques et réseaux de télécommunication	Présence d'un faisceau hertzien et de sa zone de protection au droit de la ZIP	Fort
	Aire de protection de captage en eau potable	Périmètre de protection d'un captage d'eau au sud de la ZIP	Fort
	Réseaux de transport d'eau, d'électricité, de gaz et d'hydrocarbures	Une ligne électrique aérienne traverse la ZIP Plusieurs réseaux enterrés (télécommunication, eau, électricité) longent les routes de l'aire d'étude immédiate, y compris la D58 traversant la ZIP Aucune canalisation de gaz ou d'hydrocarbure n'est concernée par le projet	Modéré
	Réseau routier	Présence de la RD58 au sein de la ZIP	Modéré
	Aires de protection géographique	IGP « Volailles de la Champagne ».	Nul
	Aire de protection des monuments historiques et zonages archéologiques	Aucun monument historique n'est présent dans l'AEI.	Nul
Environnement sonore	-	Niveaux résiduels caractéristiques d'une zone rurale, avec un réveil de la nature marqué vers 5h du matin	Modéré

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU MILIEU HUMAIN (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



Environnement naturel

Groupe concerné	Secteurs ou habitats	Enjeux	
Flore & habitat	Boisements, haies, fourrés, ancienne voie ferrée (chemin compris), station isolée d'espèce patrimoniale	Modérés	
	Chemins enherbés, prairies pâturées, friches	Faibles	
	Plaines agricoles, villes et villages	Très faibles	
Chiroptères	Bois des Chaufours Villages à proximité Double haie du Chemin vert Chemin agricole au lieu-dit Au Moulin	Très forts	
	Bois Pacquenne Zone de forte activité La Vallée des Douze Zone tampon de 200 m autour des zones à enjeux très fort Corridors identifiés (Chemin blanc et ancienne voie ferrée en particulier)	Forts	
	Zone tampon de 50 m autour des zones à enjeu forts (zones de chasse et corridors) et de 200 m bout de pale des haies et boisements	Modérés	
	Chemin enherbé	Faibles	
	Plaines agricoles sauf forte activité relevée	Très faibles	
	Avifaune	Plusieurs haies présentes au sein de la ZIP : - La haie au centre, « le Champ pourri », - La haie à l'est, du « Chemin blanc » au « Chemin vert », - Enfin, la haie au nord au niveau de la « Vallée du Bosquet ».	Forts
		- Zones tampons autour des zones à enjeux forts (150 mètres des haies) - Les pâtures au sud de l'aire d'étude immédiate, à proximité de « le Polacre » à Guyencourt-Saulcourt et au nord-est de Saulcourt. - Zone au nord de la ZIP - Les quelques boisements (Bois Pacquenne, Bois des Chaufours) et les autres haies présentes au sein de l'aire d'étude.	Modérés
Plaines agricoles (hors zone de nidification du Busard Saint-Martin et de stationnement des limicoles)		Faibles	

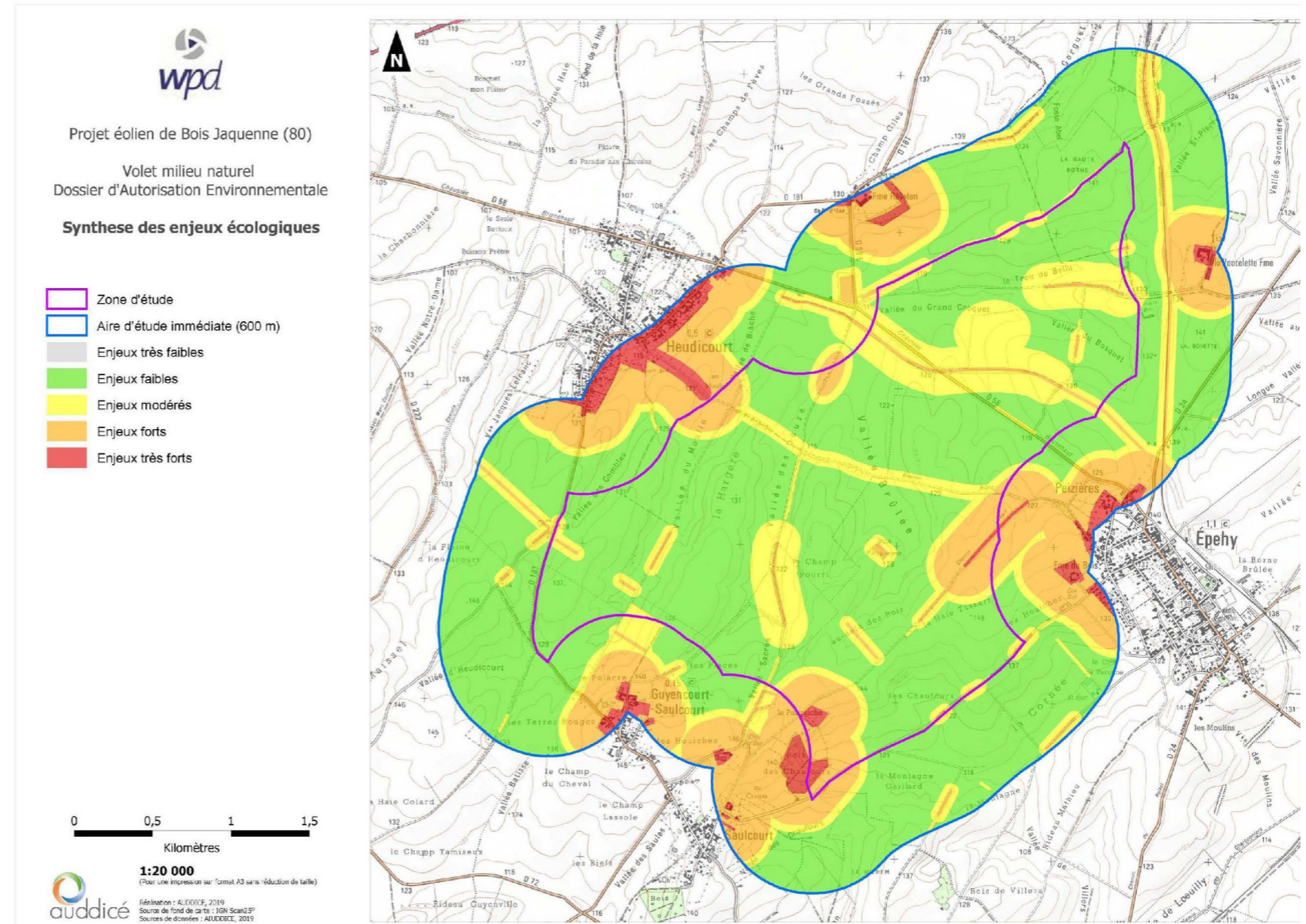


TABLEAU ET CARTE DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU MILIEU NATUREL (SOURCES : AUDDICÉ, ORA ENVIRONNEMENT)





Environnement paysager et patrimonial

Enjeux (valeur intrinsèque - indépendamment du projet - que l'on risque d'altérer a priori)	Niveau d'enjeu	Distance minimale du secteur potentiel d'implantation	Sensibilité au regard du projet (fonction du projet, des masques (ZVI), de la distance, de l'existence d'autres parcs éoliens...)	Niveau de sensibilité
Ville patrimoniale de Cambrai et ses abords - dont le Beffroi inscrit au patrimoine de l'UNESCO	Fort	17 km	La ville se situe en contrebas du plateau. La végétation et le relief empêchent la covisibilité avec le projet.	Faible
Le bois d'Havrincourt et ses abords	Fort	3 km	La sensibilité est relative, car il existe des parcs éoliens plus proches du bois que le site du projet : les parcs éoliens de Douiche et de Sorel-Heudicourt existants, le parc autorisé de Gouzeaucourt.	Modéré
L'aérodrome de Cambrai-Niernes et le cône d'envol	Fort	1,5 km	Le cône d'envol s'approche à 3 km à l'est de la zone de projet, mais ne correspond pas à une contrainte paysagère.	Faible
La haute vallée de l'Escaut, dont le site inscrit de l'abbaye de Vaucelles	Fort	7 km	La distance de 7 km du site inscrit et la présence d'autres parcs éoliens à proximité relativisent l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.	Faible
La vallée du canal de Saint-Quentin	Fort	4 km	Le recul de plus de 4 km par rapport à la vallée écarte le risque de surplomb et d'effet d'écrasement du relief de la vallée. La présence d'autres parcs éoliens à proximité relativise l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.	Faible
La vallée de la Somme à proximité de Saint-Quentin	Fort	20 km	La distance, le relief et la végétation suppriment les risques de covisibilité.	Faible
La ville de Saint-Quentin et ses abords	Fort	16 km 21 km de la Basilique	La distance, l'urbanisation et la végétation suppriment les risques de covisibilité. Toutefois, au sud-est de la ville, le relief offre des perspectives sur la basilique, le projet étant à plus de 23 km à l'arrière-plan, derrière les éoliennes de Montagne Gaillard.	Faible
La vallée de l'Omignon et l'usine des Mons-en-Chaussée	Fort	12 km	Le relief et la végétation réduisent les perspectives. L'existence des parcs éoliens de Boule Bleue, Montagne Gaillard et Le Maisseil relativisent l'impact d'une vue éventuelle.	Faible
Le bois d'Holnon et ses abords	Fort	15 km	La végétation de la vallée de l'Omignon crée une barrière visuelle vis-à-vis du projet.	Faible
La ville patrimoniale de Péronne	Fort	12 km	La situation de la ville dans la vallée et l'urbanisation empêchent toute vue vers le projet. La sensibilité est nulle compte tenu de ces masques.	Faible
La vallée de la Somme à proximité de Péronne	Fort	11 km	Les coteaux réservent des vues lointaines depuis le belvédère de Vaux (à l'extrémité ouest de l'aire d'étude) et depuis la RD1017 au sud-ouest de Péronne. Toutefois, le relief et la végétation réduisent les possibilités de vue vers le projet.	Faible
Les collines boisées de Bussu à Aizecourt-le-Bas	Fort	2,5 km	L'impact depuis ce site emblématique du département est relativisé par la présence d'autres parcs éoliens à proximité du projet de Bois Jaquenne.	Modéré
La zone tampon autour de Saint-Quentin	Fort	11 km	Pas de covisibilité avec la ville de Saint-Quentin depuis la zone tampon.	Faible
La zone de protection autour des antennes de Liéramont	Fort	0 km	La contrainte a été levée depuis l'arrêt du fonctionnement des antennes.	Faible
Bois Saint-Pierre Vaast et village de Saily-Sailliset	Fort	10 km	La distance et la présence d'autres parcs éoliens réduisent l'impact.	Faible
Cône de vue depuis le mémorial de Thiepval	Fort	25 km	A cette distance, et derrière les éoliennes existantes, la perception du projet n'est pas possible.	Faible
La zone tampon autour de la l'usine de Mons en Chaussée	Modéré	10 km	La contrainte n'est pas paysagère. Toutefois, la RD44 offre de vastes perspectives depuis le bois de Bias (sud de Cartigny).	Faible
La zone tampon autour de la vallée de la Somme	Modéré	8 km	Les coteaux au nord et à l'ouest de Moislains offrent de vastes panoramiques vers le projet. La présence d'autres parcs éoliens dans cet espace de protection des antennes relativise l'impact.	Faible
Villages ou bourgs	Faible	0,5 km à 6 km	Certains bourgs en situation de proximité et covisibilité sont à examiner.	Fort
Zone agricole	Faible	0 km	Caractère modifié du paysage : culture intensive, présence d'ores et déjà de parcs éoliens.	Faible

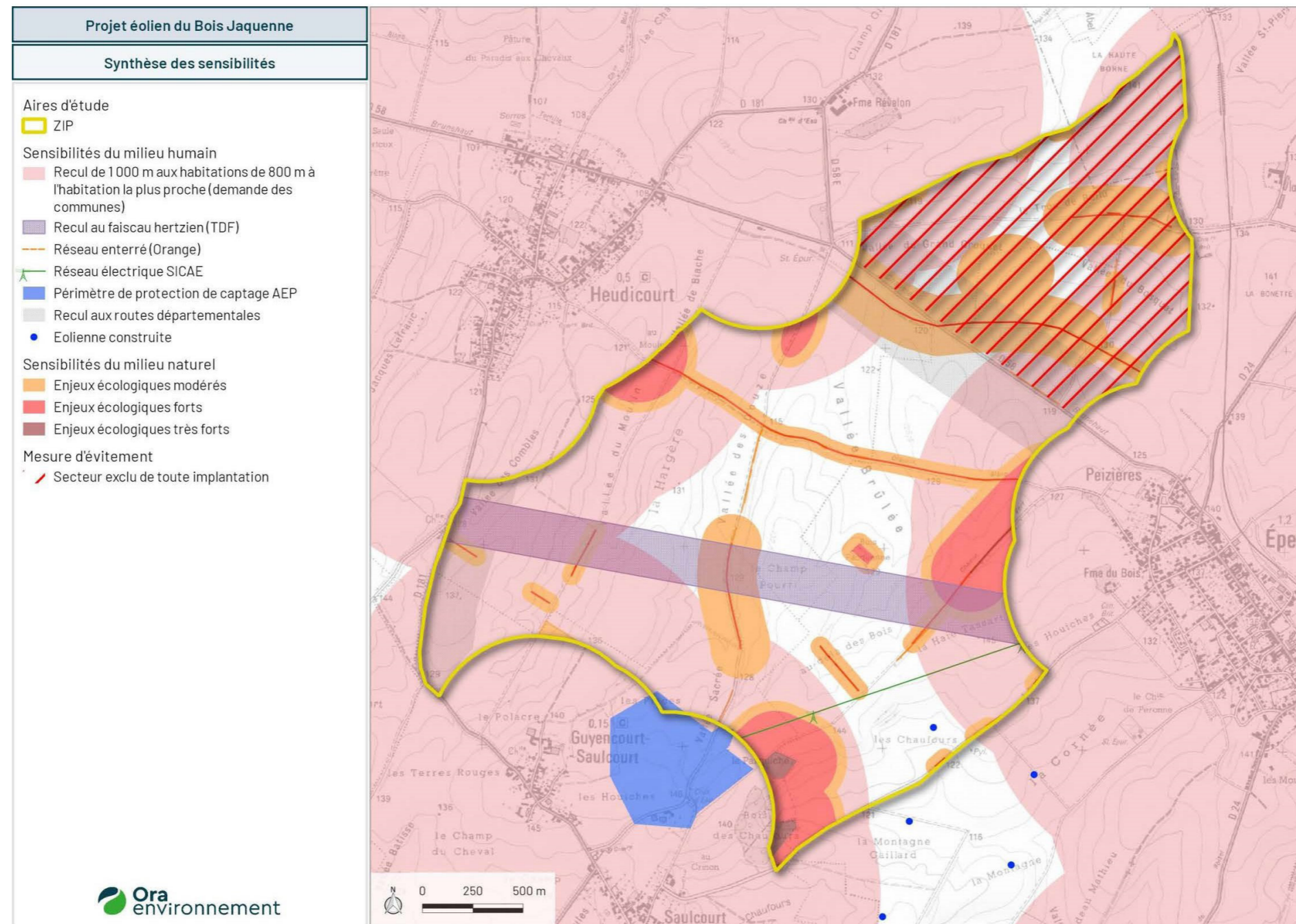
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES SENSIBILITÉS DU MILIEU PAYSAGER (SOURCES : AMURE, ORA ENVIRONNEMENT)



DÉMARCHE DE CHOIX DU PROJET

Choix du site

Comme explicité précédemment, le site du projet éolien de Bois Jaquenne émane d'une réflexion à l'échelle du territoire du canton de Roisel, basée sur les anciennes Zones de Développement Eolien (ZDE), sur les zones favorables et favorables sous conditions du Schéma Régional Eolien et sur une étude paysagère globale. L'établissement de l'état initial de l'environnement a ensuite permis aux experts d'émettre différentes recommandations locales d'implantation, comme l'évitement du secteur au nord de la D58, particulièrement apprécié des limicoles en périodes migratoires et hivernales ou de certains rapaces à la nidification. L'ensemble de ces contraintes et préconisations sont illustrées sur la carte suivante. Lors des sessions de travail menées en amont de la définition de l'implantation, les élus des communes concernées par le projet ont émis une demande concernant l'éloignement aux habitations. Ont ainsi été exclus de la zone d'implantation potentielle les secteurs situés à moins de 1000 m des bourgs d'Epehy, Heudicourt et Guyencourt-Saulcourt.



CARTE DES CONTRAINTES ET PRÉCONISATIONS (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



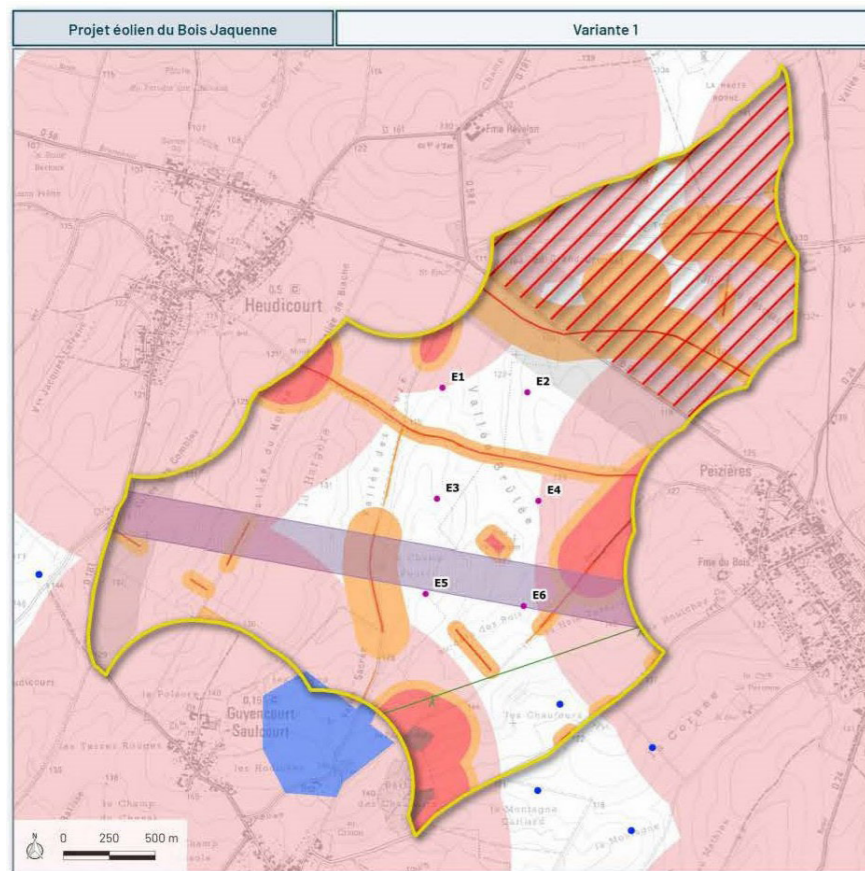


Comparaison des variantes

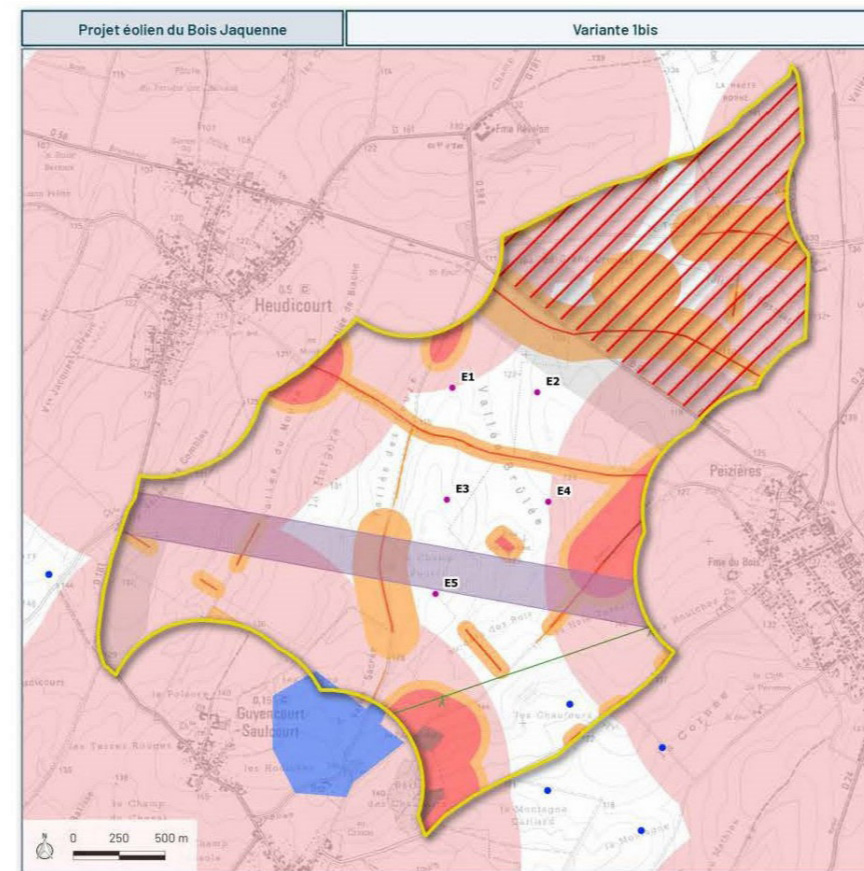
La définition de l'implantation définitive pour le projet éolien du Bois Jaquenne est la résultante d'un processus itératif ayant conduit à générer tout d'abord deux variantes d'implantation. Ce cheminement repose sur une mise en application des principes de la doctrine ERC (Eviter, Réduire et Compenser). En effet, les stratégies permettant d'éviter les impacts potentiels du projet ont été privilégiées et la réduction s'est appliquée lorsque l'évitement n'était pas possible. Les deux variantes ont été étudiées selon les critères écologiques, paysagers, techniques et économiques et un bilan des avantages et inconvénients dont disposent chacune de ces propositions a été dressé (cf. page suivante).

Le porteur de projet a décidé d'éliminer la variante 2 du fait de la présence de deux éoliennes à moins de 200 m de haies, impliquant potentiellement des risques plus importants de collisions avec l'avifaune et les chiroptères, mais aussi une diminution du succès reproducteur des passereaux. D'un point de vue paysager, cette variante est aussi la plus pénalisante vis-à-vis d'Epehy et de Guyencourt-Saulcourt. Et le motif en double ligne de la variante 1 est semblable à celui du parc éolien voisin de Montagne Gaillard. Pour ces différentes raisons, l'élaboration du projet éolien s'est donc poursuivie avec la variante 1.

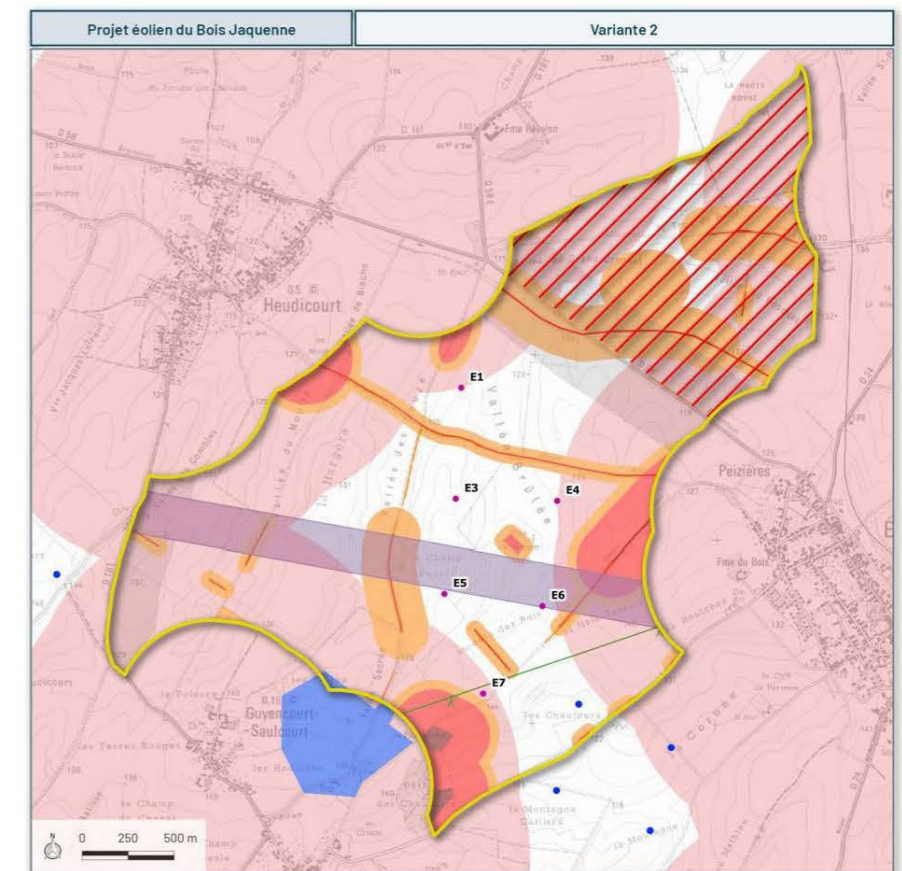
Suite au choix de la variante 1, il a été décidé la suppression d'une éolienne pour respecter une distance aux haies strictement supérieure à 200 m en bout de pale. Une variante 1 bis a donc été définie. Elle est présentée sur la carte ci-dessous. Le processus itératif présenté dans le tome projet a conduit à l'analyse comparative des variantes 1 et 2, puis des variantes 1 et 1 bis. Dans un souci de synthèse, l'analyse comparative suivante prend en compte les trois variantes.



VARIANTE 1
(SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



VARIANTE 1BIS
(SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



VARIANTE 2
(SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



CHOIX DE LA VARIANTE

Le tableau ci-après présente l'analyse multi-critère du choix de la variante d'implantation. C'est la variante 1bis qui permet le projet de moindre impact.

Configuration	Variante 1	Variante 1 bis	Variante 2
Nombre d'éoliennes	6	5	6
Puissance maximale du projet	25,2 MW	21 MW	25,2 MW
Critères techniques			
Compatibilité avec les contraintes identifiées	Compatible	Compatible	Compatible
Distance à l'habitation la plus proche	807 m	807 m	807 m
	Respect des demandes locales	Respect des demandes locales	Non-respect des demandes locales
Production brute estimée	92,3 GWh/an	77,1 GWh /an	92,7 GWh/an
Production nette estimée	80,3 GWh/an	67,9 GWh/an	80,8 GWh/an
Impact acoustique potentiel	Impact lié à 6 aérogénérateurs	Impact lié à 5 aérogénérateurs	Supérieur
Critères écologiques			
Flore et habitats	Implantation dans des milieux agricoles à enjeux faibles	Implantation dans des milieux agricoles à enjeux faibles	Implantation dans des milieux agricoles à enjeux faibles
Avifaune migratrice	Implantation parallèle aux axes de migration observés Configuration en deux lignes parallèles diminuant le risque de collision et l'effet barrière	Implantation parallèle aux axes de migration observés Configuration en deux lignes parallèles diminuant le risque de collision et l'effet barrière	Implantation parallèle aux axes de migration observés Configuration en deux lignes parallèles diminuant le risque de collision et l'effet barrière
Avifaune hivernante	Implantation dans des secteurs à enjeux faibles 1 éolienne à moins de 200 m d'une haie haute discontinue	Implantation dans des secteurs à enjeux faibles	Implantation dans des secteurs à enjeux faibles 2 éoliennes à moins de 200 m d'une haie haute discontinue
Avifaune nicheuse	Implantation dans des secteurs à enjeux faibles et hors du secteur de nidification du Busard Saint-Martin 1 éolienne à moins de 200 m d'une haie haute discontinue	Implantation dans des secteurs à enjeux faibles et hors du secteur de nidification du Busard Saint-Martin Toutes les éoliennes sont à plus de 200 m des haies et boisements	Implantation dans des secteurs à enjeux faibles et hors du secteur de nidification du Busard Saint-Martin 2 éoliennes à moins de 200 m d'une haie haute discontinue
Chiroptères	1 éolienne à moins de 200 m d'une haie haute discontinue	Toutes les éoliennes sont à plus de 200 m des haies et boisements	2 éoliennes à moins de 200 m d'une haie haute discontinue
Autre faune	Implantation dans des milieux agricoles à enjeux faibles	Implantation dans des milieux agricoles à enjeux faibles	Implantation dans des milieux agricoles à enjeux faibles
Critères paysagers			
Visibilité depuis Heudicourt	Le projet occupe 37° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1,1 km 6 éoliennes sont visibles successivement, de façon fractionnée	Le projet occupe 37° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1,1 km 5 éoliennes sont visibles successivement, de façon fractionnée, moins de prégnance puisque moins d'éoliennes	Le projet occupe 32° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 1,1 km 6 éoliennes sont visibles successivement, de façon fractionnée
Visibilité depuis la RD58	Le projet occupe 57° Distance à l'éolienne la plus proche E4 : 250 m	Le projet occupe 57° Distance à l'éolienne la plus proche E4 : 250 m	Le projet occupe 57° Distance à l'éolienne la plus proche E1 : 700 m La suppression de E2 proche de la route réduit l'impact depuis cette voie
Visibilité depuis le sud-ouest d'Epehy/cimetière britannique	Le projet occupe 45° Distance à l'éolienne la plus proche E6 : 1 km 3 éoliennes (E4, E5 et E6) sont à 1km environ du village - plus de prégnance vis-à-vis de l'habitat	Le projet occupe 45° Distance à l'éolienne la plus proche E4 : 1,1 km 2 éoliennes (E4 et E5) sont à 1 km environ La suppression de E4, E6 et E7 réduit la prégnance vis-à-vis du cimetière britannique.	Le projet occupe 58° Distance à l'éolienne la plus proche E6 : 1 km L'éolienne E7 est dans l'axe du cimetière 4 éoliennes (E4, E5, E6 et E7) sont à 1 km environ. L'impact est plus fort dans cette variante.
Visibilité depuis Guyencourt-Saulcourt	Le projet occupe 32° Distance à l'éolienne la plus proche E5 : 1,5 km	Le projet occupe 22° Distance à l'éolienne la plus proche E5 : 1,5 km La suppression de E6 et E7 réduit l'impact sur le village	Le projet occupe 44° E7 est proche de la ferme rue Revelon (900 m) Distance à l'éolienne la plus proche E5 et E7 : 1,5 km. L'impact vis-à-vis du village est plus fort dans cette variante.
Structure et cohérence avec les parcs voisins	Les 2 lignes sont bien lisibles et cohérentes avec celles de Montagne Gaillard : la structure en double ligne d'éoliennes deux à deux face à face est identique.	Les 2 lignes sont bien lisibles et cohérentes avec celles de Montagne Gaillard : la structure en double ligne d'éoliennes deux à deux face à face est identique.	Les 2 lignes sont bien lisibles et cohérentes avec celles de Montagne Gaillard, mais le motif en quinconce est différent (similaire à Boule Bleue mais pas Montagne Gaillard).
Synthèse paysagère	La variante 1 se rapproche d'Epehy et occupe 50° depuis la partie nord-ouest de ce village.	La variante 1bis qui ne compte que 5 éoliennes est globalement moins prégnante.	La variante 2 est la plus pénalisante vis-à-vis d'Epehy et de Guyencourt-Saulcourt. Le nombre d'éoliennes accroît sa prégnance.
Critères économiques			
Retombées économiques locale	Bonnes mais inégales (2 éoliennes à Heudicourt, 3 à Epehy et 1 à Guyencourt-Saulcourt)	Moins bonnes mais égales (2 éoliennes à Heudicourt, 2 à Epehy et 1 à Guyencourt-Saulcourt)	Bonnes mais inégales (2 éoliennes à Heudicourt, 3 à Epehy et 1 à Guyencourt-Saulcourt)

TABLEAU D'ANALYSE MULTI-CRITÈRE DES VARIANTES D'IMPLANTATION





MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION MISES EN OEUVRE

Suite à l'analyse multicritères, le choix s'est porté sur la variante n°1bis.

Cette variante respecte l'ensemble des préconisations des experts ainsi que les demandes locales des communes. Toutes les éoliennes de la variante 1bis se trouvent à plus de 200 m en bout de pale des haies et boisements et l'impact sur les bourgs les plus proches est également réduit, avec une prégnance plus faible du projet, notamment depuis le cimetière britannique d'Epehy.

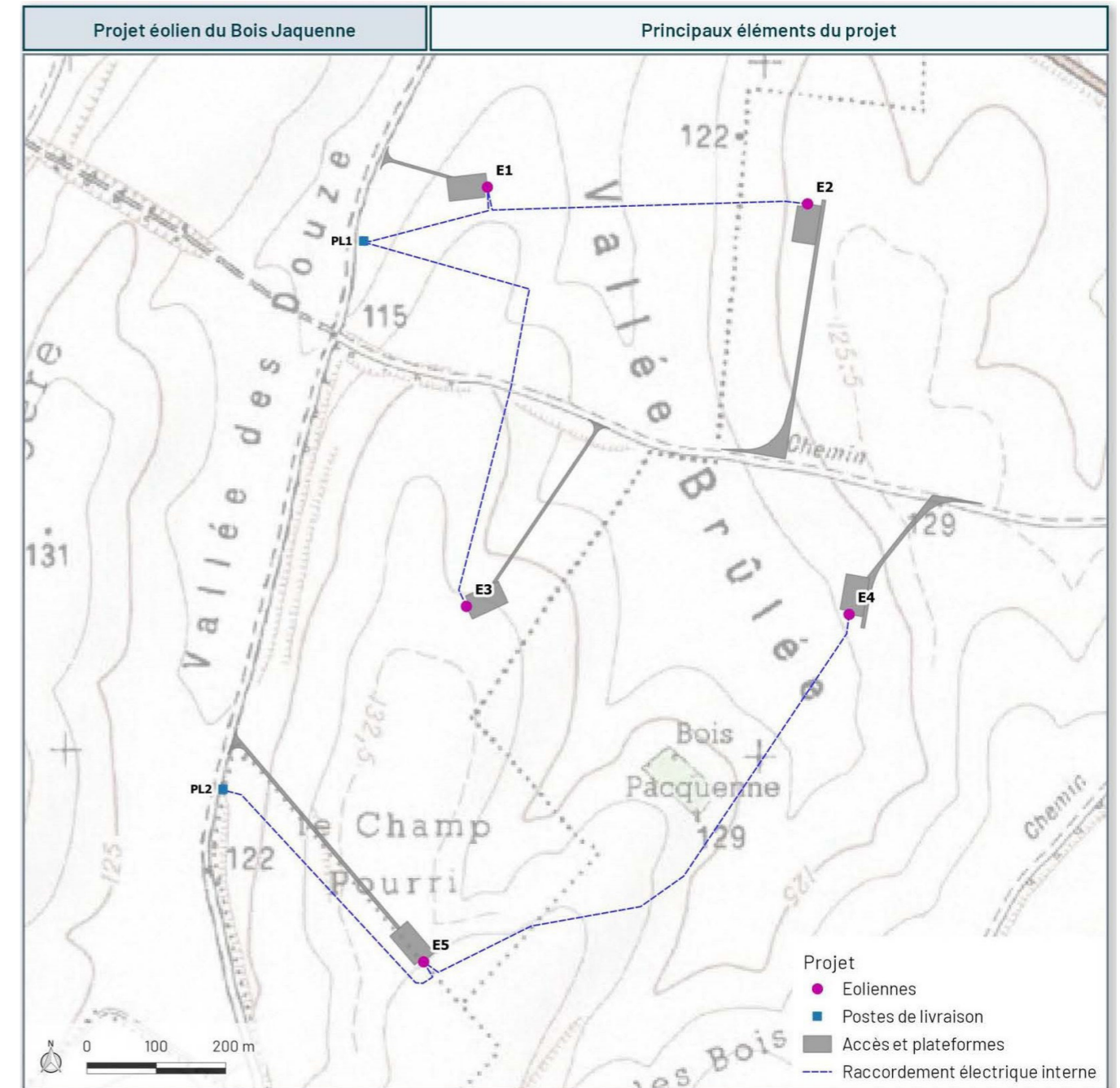
Divers ajustements sur l'implantation ont été effectués de manière à éviter ou réduire les impacts bruts du projet. La liste des différentes mesures en phase de conception du projet est présentée ci-après.

Type de mesure	Numéro et description
Évitement	ECO-E1 : Évitement des zones écologiques sensibles
Réduction	PHY-R1 : Utilisation des chemins existants pour les accès
	ECO-R1 : Réflexion dans le choix de l'implantation afin de limiter les impacts sur la faune volante
	HUM-R1 : Réduction de l'impact sonore à la conception du projet
	PAY-R1 : Recul de 1000 m aux bourgs
	PAY-R2 : Structuration en fonction du paysage et des éoliennes existantes et accordées
	PAY-R3 : Choix des types d'éolienne
	PAY-R4 : Réduction du nombre d'éoliennes

TABLEAU DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION MISES EN PLACE

LE PROJET RETENU

Le projet éolien de Bois Jaquenne est composé de cinq éoliennes et de deux postes de livraison.



CARTE DU PROJET RETENU (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



EFFET DU PROJET

Les tableaux en pages suivantes exposent de manière synthétique les effets du projet éolien de Bois Jaquenne sur l'environnement. Pour une lecture simplifiée et rapide, un code couleur retranscrit la positivité ou la négativité des impacts, ainsi que leur importance hiérarchisée de nul à fort. L'évaluation des impacts est basée sur le croisement entre le type d'effet et la sensibilité du milieu concerné.

Le développement du projet éolien de Bois Jaquenne étant basé sur la démarche ERC (Eviter-Réduire-Compenser), l'évaluation des impacts se fait en tenant compte des mesures d'évitement et de réduction prises en phase de conception du projet, celles prévues pour la phase de travaux puis d'exploitation, ainsi que les mesures de compensation le cas échéant et enfin les mesures d'accompagnement élaborées en collaboration avec le territoire.

Impact sur le milieu physique

Thème	Sous-thème	Mesures en phase de conception du projet	Impacts		Niveaux d'impact brut	Mesures en phase de travaux	Impacts résiduels
		Mesures d'évitement et de réduction	Impact temporaire	Impact permanent		Mesures d'évitement et de réduction	
Sol	Impacts sur les premiers horizons du sol pendant les travaux	PHY-R1 : Utilisation des chemins existants pour les accès	X		Très faible		Très faible
	Impacts sur les premiers horizons du sol pendant l'exploitation			X	Négligeable		Négligeable
	Pollution du sol pendant les travaux		X		Potentiellement fort	PHY-R2 : Cahier des charges environnemental ECO-R2/PHY-R3 : Mesures de réduction du risque de pollution	Faible
	Pollution du sol en phase d'exploitation			X	Très faible		Très faible
Milieu hydrique	Pollution de la nappe pendant les travaux		X		Potentiellement fort	PHY-R2 : Cahier des charges environnemental ECO-R2/PHY-R3 : Mesures de réduction du risque de pollution	Faible
	Pollution de la nappe en phase d'exploitation			X	Négligeable		Négligeable
	Infiltration de l'eau au niveau des plateformes et chemins	PHY-R1 : Utilisation des chemins existants pour les accès		X	Très faible		Très faible
	Apport de matières en suspension pendant les travaux		X		Très faible		Très faible
	Impacts sur les zones humides et cours d'eau pendant les travaux		X		Très faible		Très faible
	Impacts sur les zones humides et cours d'eau en phase d'exploitation			X	Très faible		Très faible
Qualité de l'air	Pollution atmosphérique pendant les travaux		X		Faible		Faible
	Pollution atmosphérique pendant l'exploitation			X	Positif		Positif

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES ET DES IMPACTS RÉSIDUELS SUR LE MILIEU PHYSIQUE (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)





Impact sur le milieu humain

Thème	Sous-thème	Mesures en phase de conception	Impacts		Niveau d'impact brut	Mesures en phase de travaux et d'exploitation	Impacts résiduels
		Mesures d'évitement et de réduction	Impact temporaire	Impact permanent		Mesures de réduction, compensation et accompagnement	
Voisinage	Impacts sonores pendant les travaux	HUM-R4 : Bruit et voisinage	X		Faible		Faible
	Impacts sonores pendant l'exploitation	HUM-R1 : Réduction de l'impact sonore lors de la conception du projet		X	Modéré à fort	HUM-R7 : Bridage acoustique	Faible et en respect de la réglementation ICPE
	Infrasons			X	Nul		Nul
	Champs électromagnétiques			X	Négligeable à nul		Négligeable à nul
	Projection d'ombre au niveau des habitations			X	Faible		Faible
	Ondes radioélectriques				A priori nul		Nul
	Emissions lumineuses			X	Faible		Faible
	Chaleur et radiation				Nul		Nul
	Odeurs, vibrations et émissions de poussières pendant les travaux	HUM-R2 : Propreté des voies d'accès et poussières	X		Faible		Faible
	Odeurs, vibrations et émissions de poussières pendant l'exploitation			X	Négligeable à nul		Négligeable à nul
	Ondes radioélectriques			X			Nul
	Trafic routier et voiries	HUM-R3 : Circulation sur le site	X		Faible		Faible
	Valeur de l'immobilier			X	-		Nul
Salubrité publique	Gestion des déchets produits en phase de travaux	HUM-R6 : Remise en état du site après le chantier			Nul		Nul
	Gestion des déchets produits pendant l'exploitation				Nul		Nul
Activité agricole	Perte de surface cultivée pendant les travaux	PHY-R1 : Utilisation des chemins existants pour les accès	X		Faible		Faible
	Perte de surface exploitée pendant l'exploitation			X	Faible		Faible
Réseaux	Impact sur les réseaux pendant les travaux		X		Nul		Nul
	Impact sur les réseaux en phase d'exploitation			X	Nul		Nul
Retombées socio-économiques	Retombées pendant les travaux		X		Positif		Positif
	Retombées fiscales pendant l'exploitation			X	Positif		Positif
Sécurité	Accident pendant les travaux	HUM-R3 : Circulation sur le site HUM-R5 : Sécurité du personnel de chantier	X		Très faible		Très faible
	Accident pendant l'exploitation			X	Faible à très faible		Faible à très faible
Tourisme	Attractivité du territoire local pendant les travaux		X		Négligeable		Négligeable
	Attractivité du territoire local pendant l'exploitation			X	Négligeable		Négligeable

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES ET DES IMPACTS RÉSIDUELS SUR LE MILIEU HUMAIN (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT)



Impact sur le milieu naturel

Groupe concerné	Espèce ou cortège	Impact brut	Niveau d'impact brut	Mesure d'évitement	Mesure de réduction	Impact résiduel	Mesures d'accompagnement*
Habitats naturels	-	Destruction / dégradation d'habitats naturels	Négligeable	-	-	-	-
		Pollution accidentelle	Négligeable				
		Modification des écoulements hydriques entraînant une modification des habitats	Négligeable				
		Impacts en phase d'exploitation	Négligeable				
Flore	-	Destruction d'individus	Faible	ECO-E2 : Balisage des secteurs à enjeux floristiques (Ici la Gesse tubéreuse, espèce patrimoniale) lors de la phase chantier	-	-	-
		Prolifération d'espèces exotiques envahissantes	Faible	ECO-E2 : Balisage des secteurs à enjeux floristiques (Ici le Robinier faux-acacia et la Symphorine blanche) lors de la phase chantier			
		Impacts en phase d'exploitation	Négligeable	-			
Avifaune en phase de travaux	Espèces nicheuses des grandes cultures	Perte d'habitats de nidification	Négligeable	ECO-E1 : Evitement des zones écologiques sensibles ECO-E3 : Adaptation du calendrier de travaux	-	-	-
		Destruction d'individus/œufs	Modéré				
		Dérangement lié à la construction	Modéré				
	Espèces nicheuses des milieux semi-ouverts (haies, friches, prairie...)	Perte d'habitats de nidification	Négligeable				
		Destruction d'individus/œufs	Négligeable				
		Dérangement lié à la construction	Négligeable				
	Espèces nicheuses des milieux forestiers	Perte d'habitats de nidification	Négligeable				
		Destruction d'individus/œufs	Négligeable				
		Dérangement lié à la construction	Négligeable				
	Rapaces non nicheurs en chasse, en déplacement ou en migration en plaine agricole	Perte d'habitats de chasse	Négligeable				
		Destruction d'individus	Négligeable				
		Dérangement lié à la construction	Faible				
	Limicoles en halte migratoire ou hivernale en milieu agricole	Perte d'habitats d'alimentation et de repos	Négligeable				
Destruction d'individus							
Dérangement liée de la construction							
Avifaune en phase d'exploitation	Busard Saint-Martin, Buse variable, Faucon crécerelle, Vanneau huppé	Risques de collision	Modéré	ECO-E1 : Evitement des zones écologiques sensibles	ECO-R1 : Réflexion dans le choix de l'implantation afin de limiter les impacts sur la faune volante ECO-R4 : Maintien d'une végétation rase peu attractive au pied des éoliennes et aménagements	-	-
	Oie cendrée, Pluvier doré	Effet barrière	Faible				
	Autres espèces		Négligeable				
Chiroptères	Pipistrelle commune/pygmée, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Pipistrelle de Nathusius / Kuhl, Grande, noctule, Noctules commune et de Leisler, Sérotine commune	Risques de collision	Modéré	ECO-E1 : Evitement des zones écologiques sensibles	ECO-R3 : Réduction de l'éclairage aux abords des éoliennes et plateformes, et obturation des nacelles ECO-R4 : Maintien d'une végétation rase peu attractive au pied des éoliennes et aménagements ECO-R5 : Mise en drapeau des pales	-	-
	Murins de Natterer, à moustaches et de Daubenton, Oreillard roux et gris		Négligeable				
Autres groupes	Mammifères terrestres, amphibiens, reptiles, insectes (phase travaux ou exploitation)		Négligeable	-	-	Négligeable	-

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES ET DES IMPACTS RÉSIDUELS SUR LE MILIEU NATUREL (SOURCE : ORA ENVIRONNEMENT, AUDDICE)





Impact sur le paysage et le patrimoine

Enjeux paysagers	Sensibilités au regard du projet	Impacts évalués	Impacts bruts	Mesure de réduction	Impacts résiduels
Ville patrimoniale de Cambrai et ses abords - dont le Beffroi inscrit au patrimoine de l'UNESCO	La ville se situe en contrebas du plateau. La végétation et le relief empêchent la covisibilité avec le projet.	Pas de covisibilité	Nul	-	Nul
Le bois d'Havrincourt et ses abords	La sensibilité est relative, car il existe des parcs éoliens plus proches du bois que le site de projet : les parcs éoliens de Douiche et de Sorel-Heudicourt existants, le parc accordé de Gouzeaucourt.	Le projet se situera à l'arrière-plan de parcs éoliens existants et accordés. Les nouvelles éoliennes se distinguent difficilement.	Faible	-	Faible
L'aérodrome de Cambrai-Niernes et le cône d'envol	Le cône d'envol s'approche à 3 km à l'est de la zone de projet, mais ne correspond pas à une contrainte paysagère.		-	-	-
La haute vallée de l'Escaut dont le site inscrit de l'abbaye de Vaucelles	La distance de 7 km du site inscrit et la présence d'autres parcs éoliens à proximité relativisent l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.	L'impact du projet, entre les parcs existants, est faible compte tenu de la distance et du caractère modifié du paysage.	Faible	-	Faible
La vallée du canal de Saint-Quentin	Le recul de plus de 4 km par rapport à la vallée écarte le risque de surplomb et d'effet d'écrasement du relief de la vallée. La présence d'autres parcs éoliens à proximité relativise l'impact visuel d'une éventuelle covisibilité.	Impact faible compte tenu de la présence des parcs voisins et du caractère modifié du paysage	Faible	-	Faible
La vallée de la Somme à proximité de Saint-Quentin	La distance, le relief et la végétation suppriment les risques de covisibilité.	Pas de covisibilité avec la vallée à cette distance	Nul	-	Nul
La ville de Saint-Quentin et ses abords	La distance, l'urbanisation et la végétation suppriment les risques de covisibilité. Toutefois, au sud-est de la ville, le relief offre des perspectives sur la basilique, le projet étant à plus de 23 km à l'arrière-plan, derrière les éoliennes de Montagne-Gaillard.	Pas d'impact depuis la RD1029 à l'est de Saint-Quentin: les éoliennes sont masquées par les constructions	Nul à faible	-	Nul à faible
La vallée de l'Omignon et l'usine des Mons-en-Chaussée	Le relief et la végétation réduisent les perspectives. L'existence des parcs éoliens de Boule Bleue, Montagne-Gaillard et Le Maissel relativisent l'impact d'une vue éventuelle.	La vallée de l'Omignon et ses abords sont en zone de non-visibilité - l'impact est nul	Nul	-	Nul
Le bois d'Holnon et ses abords	La végétation de la vallée de l'Omignon crée une barrière visuelle vis-à-vis du projet.	Le bois d'Holnon et ses abords sont en zone de non-visibilité	Nul	-	Nul
La ville patrimoniale de Péronne	La situation de la ville dans la vallée et l'urbanisation empêchent toute vue vers le projet. La sensibilité est nulle compte tenu de ces masques	Le projet n'a pas d'impact sur la ville	Nul	-	Nul
La vallée de la Somme à proximité de Péronne	Les coteaux réservent des vues lointaines depuis le belvédère de Vaux (à l'extrémité ouest de l'aire d'étude) et depuis la RD1017 au sud-ouest de Péronne. Toutefois, le relief et la végétation réduisent les possibilités de vue vers le projet.	Pas de covisibilité, pas d'impact	Nul	-	Nul
Les collines boisées de Bussu à Aizecourt-le-Bas	L'impact depuis ce site emblématique du département, est relativisé par la présence d'autres parcs éoliens à proximité du projet de Bois Jaquenne.	Le projet est très peu visible depuis la RD181 l'impact est faible	Faible	-	Faible
La zone tampon autour de Saint-Quentin	Pas de covisibilité avec la ville de Saint-Quentin depuis la zone tampon.	Pas d'impact	Nul	-	Nul
La zone de protection autour des antennes de Liéramont	La contrainte a été levée depuis l'arrêt du fonctionnement des antennes.	Néant	Nul	-	Nul
Bois Saint-Pierre Vaast et village de Sailly-Sailliset	La distance et la présence d'autres parcs éoliens réduisent l'impact.	L'impact est faible compte tenu de la distance et de la présence d'éoliennes en avant du projet	Faible	-	Faible
Cône de vue depuis le mémorial de Thiepval	A cette distance, et derrière les éoliennes existantes, la perception du projet n'est pas possible.	Pas d'impact	Nul	-	Nul
La zone tampon autour de la l'usine de Mons en Chaussée	La contrainte n'est pas paysagère. Toutefois, la RD44, offre de vastes perspectives depuis le bois de Bias (sud de Cartigny).	A cette distance, les éoliennes sont peu visibles. Elles se trouvent derrière celles de Boule Bleue et ajoutent très peu d'occupation des horizons	Faible	-	Faible
La zone tampon autour de la vallée de la Somme	Les coteaux au nord et à l'ouest de Moislains offrent de vastes panoramiques vers le projet. La présence d'autres parcs éoliens dans cet espace de protection des antennes relativise l'impact	Vérifier l'absence d'impact significatif (photomontage)	Nul	-	Nul
Villages ou bourgs	Certains bourgs en situation de proximité et covisibilité sont à examiner.	Le projet densifie le motif éolien mais modifie peu le risque d'effet d'encerclement, l'occupation des horizons et la densité des éoliennes. Il présente une homogénéité de structure et de hauteur avec le parc voisin de Montagne Gaillard	Faible dans l'aire d'étude rapprochée Modéré dans l'aire d'étude immédiate	PAY-R5 : Bourse aux arbres	Faible dans l'aire d'étude rapprochée Faible dans l'aire d'étude immédiate
Zone agricole	Caractère modifié du paysage : culture intensive, présence d'ores et déjà de parcs éoliens...	Le projet semble prolonger le parc de Montagne Gaillard. Les silhouettes et les implantations des nouvelles éoliennes sont en parfaite cohérence avec les éoliennes existantes et accordées voisines.	Faible	-	Faible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES IMPACTS BRUTS, DES MESURES ET DES IMPACTS RÉSIDUELS SUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE (SOURCES : ORA ENVIRONNEMENT, AMURE)



MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION, DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT

Cette partie résume l'ensemble des mesures de la séquence Eviter, Réduire, Compenser (E,R,C) prises dans le cadre de la conception et de la mise en oeuvre (construction et exploitation) du projet éolien de Bois Jaquenne.

Les mesures d'évitement et de réduction

Comme expliqué précédemment, la variante retenue a fait l'objet de plusieurs ajustements afin de réduire son impact dès la phase de conception du projet.

Diverses mesures de réduction ont ensuite été proposées en phase de travaux (construction et démantèlement), notamment des mesures visant à réduire l'impact potentiel du chantier sur l'environnement physique et naturel à travers un encadrement strict des conditions de réalisation des travaux, et en réduisant l'impact sur l'environnement humain à travers des mesures de sécurité, de réduction du bruit et de propreté. Ces mesures concernent également la phase d'exploitation, afin de réduire l'impact du projet en fonctionnement.

On citera notamment la réduction de l'éclairage aux abords des éoliennes et plateformes et l'obturation des nacelles pour réduire l'impact sur les chiroptères. Un bridage acoustique est également proposé dans certaines conditions de vent afin que les éoliennes respectent la réglementation en vigueur.

Type de mesure	Phase	Numéro et description	Montant estimatif
Evitement	Conception	ECO-E1 : Evitement des zones écologiques sensibles	Intégré au projet
	Travaux	ECO-E2 : Balisage des secteurs à enjeux floristiques	2 500 € HT
		ECO-E3 : Adaptation du calendrier de travaux	Intégré au projet
Réduction	Conception	PHY-R1 : Utilisation des chemins existants pour les accès	Intégré au projet
		ECO-R1 : Réflexion dans le choix de l'implantation afin de limiter les impacts sur la faune volante	Intégré au projet
		HUM-R1 : Réduction de l'impact sonore à la conception du projet	Intégré au projet
		PAY-R1 : Recul de 1 000 m aux bourgs	Intégré au projet
		PAY-R2 : Structuration en fonction du paysage et des éoliennes existantes et accordées	Intégré au projet
		PAY-R3 : Choix des types d'éolienne	Intégré au projet
		PAY-R4 : Réduction du nombre d'éoliennes	Intégré au projet
	Travaux	PHY-R2 : Cahier des charges environnemental	Intégré au projet
		ECO-R2/PHY-R3 : Limitation de la pollution en phase chantier	Intégré au projet
		HUM-R2 : Propreté des voies d'accès et poussières	Intégré au projet
		HUM-R3 : Circulation sur le site	Intégré au projet
		HUM-R4 : Bruit et voisinage	Intégré au projet
		HUM-R5 : Sécurité du personnel de chantier	Intégré au projet
	Exploitation	HUM-R6 : Remise en état du site après le chantier	Intégré au projet
		ECO-R3 : Réduction de l'éclairage aux abords des éoliennes et plateformes, et obturation des nacelles	Intégré au projet
		ECO-R4 : Maintien d'une végétation rase peu attractive au pied des éoliennes et aménagements	12 500 € HT
		ECO-R5 : Réduction des impacts via un contrôle de la vitesse de démarrage des éoliennes	Perte de productible
		HUM-R7 : Bridage acoustique	Perte de productible
	PAY-R5 : Bourse aux arbres	15 000 € HT	

TABLEAU DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION MISES EN PLACE

Les mesures de compensation et d'accompagnement

Au regard des mesures prises lors de la conception, de la construction et de l'exploitation du projet, les impacts résiduels du parc éolien sur l'environnement physique, naturel et humain apparaissent non significatifs. Ainsi, aucune mesure compensatoire n'est attendue.

Le porteur de projet a fait le choix d'améliorer l'insertion du projet sur le territoire, en proposant des mesures d'accompagnement et en visant un objectif de gain de biodiversité au sens de la loi Biodiversité de 2016. Des mesures paysagères complémentaires sont également proposées localement pour la phase d'exploitation du projet. Ces mesures ont été discutées, élaborées et dimensionnées avec les acteurs locaux (associations, élus, riverains...) tout au long du développement du projet. Elles s'insèrent dans le cadre d'une réflexion globale, tenant compte des thématiques écologiques, paysagères et humaines, et s'inscrivent en cohérence avec les projets portés par la collectivité.

• Création/restauration d'un corridor écologique

Cette mesure s'appuie sur le tracé de l'ancienne voie ferrée reliant Saint-Just-en-Chaussée à Douai, que le Département de la Somme et la Communauté de communes de la Haute Somme visent à réhabiliter en tant que chemins de randonnée et voies de circulation douce. Il s'agit d'une mesure mixte écologique et paysagère, dont le linéaire s'étend de l'ancienne coopérative agricole du Vermandois à Roisel jusqu'à la limite départementale avec le Nord au nord d'Epehy.

L'objectif de la mesure d'un point de vue écologique est de garantir la connexion des habitats le long du tracé tout en offrant des écosystèmes variés (replantation de haies, maintien de bandes enherbées, plantation d'arbres).

La mise en place d'une telle mesure permettra d'enrichir la biodiversité locale et constitue une forte plus-value écologique permettant ainsi de répondre favorablement à la loi Biodiversité et de participer à un gain de biodiversité.

Le tracé de cette mesure, d'une dizaine de kilomètres de long, s'inscrit dans la volonté de renforcer le réseau de chemins de randonnée déjà mis en place par wpd autour des parcs de Montagne-Gaillard et Boule Bleue. Il sera raccordé par la suite à ceux des projets de Hesbécourt et de Tincourt-Boucly en cours de développement, renforçant encore davantage la pertinence du maillage des sentiers d'un point de vue écologique.

• Plantation de haies et d'arbres isolés

En complément des mesures précédemment décrites, un linéaire conséquent d'environ 3 000 m de haies ainsi que des arbres isolés seront replantés sur des parcelles en périphérie du projet. La plantation de haies diversifiées (haie multi-strates brise-vent, haie libre, haie avec arbres têtards...) et d'arbres isolés permet de diversifier les habitats, de renforcer la trame verte existante et de restaurer des fonctionnalités écologiques majeures (fixation des sols, lutte contre les inondations, brise-vent, etc.). Plusieurs types de haies seront replantés : haie libre simple, haie multi-strates brise-vent, haie libre avec arbres têtards.

Cette mesure favorisera le développement d'une végétation locale variée apportant refuge à certaines espèces d'oiseaux et de chauves-souris pour la strate arborée. La strate arbustive conférant à la haie un aspect « fourni » sera favorable à l'accueil de nombreux passereaux, petits mammifères et insectes, le tout favorisant avec la strate herbacée le déplacement et la reproduction de nombreuses espèces.

• Mise en place d'un couvert favorable à la faune sur les ZNT

Cette mesure s'appuie sur l'arrêté du 27 décembre 2019 visant à instaurer des zones non traitées (ZNT) aux phytosanitaires à proximité des habitations. Les sociétés de chasse locales ont eu l'idée de valoriser ces espaces en faveur de la biodiversité, notamment en instaurant un couvert végétal hivernal pouvant servir de refuge pour la faune, les objectifs étant multiples : permettre le refuge des espèces, créer des zones de reproduction, favoriser la richesse des insectes et participer à la lutte contre l'érosion.

La surface visée par cette mesure est d'environ 3 ha, répartis entre Epehy et Guyencourt-Saulcourt.

• Etablissement d'un partenariat avec le GIC du Vermandois

Avec le soutien des élus de la Communauté de communes de la Haute Somme et la Fédération des chasseurs de la Somme, une convention a été établie avec le GIC du Vermandois ayant pour objectif l'amélioration de l'état de la biodiversité sur les





communes d'implantation du projet et les communes limitrophes.

Dans un contexte d'augmentation de l'intensité et du nombre d'épisodes de sécheresse mettant à rude épreuve la petite et grande faune, le GIC du Vermandois a proposé des mesures d'accompagnement en faveur de la reconquête de la biodiversité, consistant en la restauration d'un maillage de points d'eau nécessaires à la survie et au bon déroulement du cycle de vie de la faune locale.

Les aménagements prévus ont pour fonctions principales de :

- Permettre à la faune locale de lutter contre la sécheresse ;
- Favoriser la survie des espèces ;
- Diminuer la mortalité chez les jeunes.

Les aménagements consisteront en :

- L'installation d'une soixantaine de kits « point d'eau »
- La restauration d'une mare écologique située en zone boisée à l'ouest de Nurlu.

Un suivi écologique de six de ces installations ainsi que de la mare sera réalisé pendant trois ans.

- **Enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) rue de Révelon à Heudicourt**

La participation à l'enfouissement des réseaux électriques d'Heudicourt porte sur environ 700 m rue de Révelon.

- **Valorisation de la place et de l'église de Guyencourt-Saulcourt**

Les abords de l'église de Guyencourt-Saulcourt seront mis en valeur grâce aux aménagements paysagers suivants :

- Plantation d'arbres de haute-tige en bordure sud de l'église sur un linéaire d'une centaine de mètres ;
- Aménagement et plantation de massifs floraux de part et d'autre des escaliers menant à l'église ;
- Mise en valeur du monument (semis d'une bande de prairie fleurie, installation d'un banc, aide à la rénovation de la toiture, plantation d'arbres remarquables...).

- **Aménagement des abords de l'ancienne gare d'Epehy**

Epehy est traversé par l'ancienne voie ferrée dont une portion - actuellement en friche – passant au nord du village sera réaménagée. Cet aménagement consiste en la réhabilitation d'un espace d'exposition, d'évènements et de rassemblement sur sa partie sud, accompagné d'une aire de pique-nique arborée, de détente et balade au nord.

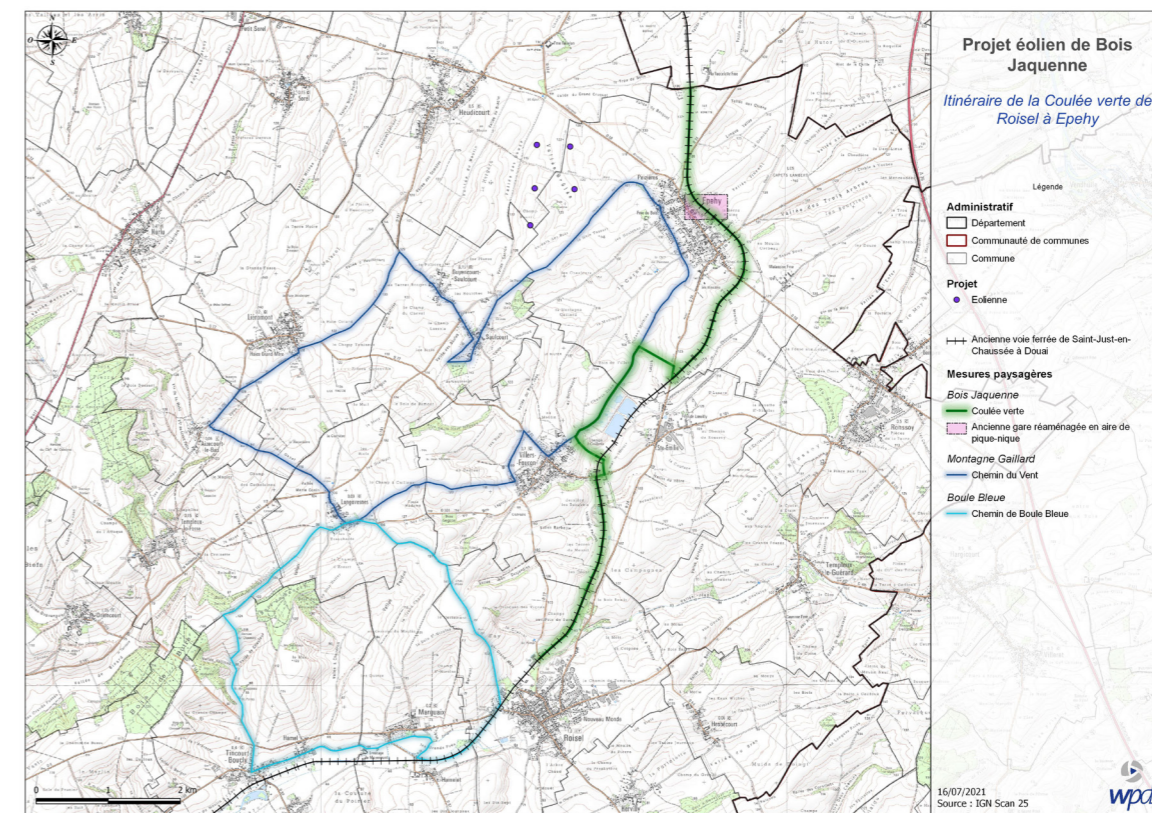
Cette zone conviviale sera traversée par le chemin de randonnée de la Coulée verte, présenté précédemment.



AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'ANCIENNE GARE D'EPEHY



AMÉNAGEMENT D'UNE MARE ÉCOLOGIQUE



AMÉNAGEMENT DE LA COULÉE VERTE

Accompagnement	Exploitation	ECO-A1/PAY-A4/HUM-A1 : Coulée verte : création/restauration d'un corridor écologique	55 000 € HT
		ECO-A2 : Plantations de haies et d'arbres isolés	20 000 € HT
		ECO-A3 : Mise en place d'un couvert favorable à la faune sur les ZNT	125 000 € HT
		ECO-A4 : Etablissement d'un partenariat avec le GIC du Vermandois	62 000 € HT
		PAY-A1 : Enfouissement des réseaux (électricité et téléphone) rue de Révelon à Heudicourt	110 000 € HT
		PAY-A2 : Valorisation de la place et de l'église de Guyencourt-Saulcourt	80 000 € HT
		PAY-A3 : Aménagement des abords de l'ancienne gare d'Epehy	100 000 € HT
Montant global			582 000 € HT et pertes de productible

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT



Mesure de suivis du parc éolien

Suivis réglementaires

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation, au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, modifié par l'arrêté du 22 juin 2020, le maître d'ouvrage s'engage à mettre en place :

- Un suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères sur les 5 éoliennes du projet, dans les 12 mois après la mise en service du parc puis tous les 10 ans, soit 3 suivis minimum pendant la durée d'exploitation du parc.
- Un suivi d'activité des chiroptères de la semaine 20 à 43 (mi-mai à mi-octobre), c'est-à-dire pendant les périodes de mise-bas et de transit automnal, avec des systèmes qui couvrent la diversité des caractéristiques acoustiques des espèces et avec des enregistreurs omnidirectionnels orientés vers le bas du rotor, supposé le plus à risque. Le but de ce suivi sera d'appréhender finement les conditions de fréquentation du site, en conditions réelles (présence des éoliennes), par les espèces et de mettre en évidence les conditions de risques, notamment en croisant ce suivi d'activité avec le suivi de mortalité. Tout comme le suivi de mortalité, ce suivi débutera dans les 12 mois suivant la mise en service du parc, puis sera renouvelé tous les 10 ans.

Suivi acoustique

Un contrôle de réception acoustique du parc éolien sera initié dans les six mois suivant la mise en service du parc afin de vérifier la conformité du projet aux niveaux de bruit réglementaires. En cas d'émergence vérifiée, un bridage des éoliennes concernées sera effectué. Le rapport de ces mesures de réception sera mis à disposition de l'inspecteur des installations classées.

Suivi		Coût du suivi sur la durée d'exploitation du parc éolien
ECO-S1 : Suivis réglementaires	Suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères	36 000 € HT
	Suivi d'activité des chiroptères	36 000 € HT
HUM-S1 : Suivi acoustique		Environ 10 000 €
Total		Environ 82 000 €

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MESURES DE SUIVI EN EXPLOITATION DU PARC ÉOLIEN





CONCLUSION

Le projet éolien du Bois Jaquenne s'implante au sein d'un secteur propice au développement éolien, comme en témoignent les parcs éoliens en exploitation à proximité (Montagne Gaillard et Boule Bleue). Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de développement de l'énergie éolienne définis dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie. Il s'inscrit également dans une dynamique locale portée notamment par des élus communaux et intercommunaux et est le fruit d'un travail plus vaste mené à l'échelle de la Communauté de communes, à l'issue duquel ont été démontrées les capacités d'accueil d'un parc éolien des trois communes d'implantation.

Compatible avec les différentes contraintes et servitudes identifiées sur la zone d'implantation potentielle et conforme aux règles et aux documents d'urbanisme en vigueur, le projet a fait l'objet d'une étude des enjeux potentiels issus d'inventaires de terrain réalisés par des écologues, paysagistes, géographes, ingénieurs agronomes et acousticiens. Si l'environnement physique ne présente pas de contrainte particulière à l'implantation d'éoliennes, plusieurs enjeux écologiques, paysagers et humains ont été identifiés.

Il convient de noter que, dans le cadre de l'élaboration du projet éolien du Bois Jaquenne, une large phase de concertation a été menée avec l'ensemble des parties prenantes, particulièrement avec les élus, les associations locales et les riverains.

Le porteur de projet a dès la phase de conception et tout au long du développement du projet éolien intégré les principes de la doctrine éviter, réduire et compenser. Afin d'aboutir au projet retenu, il s'est appuyé sur les diverses recommandations émises dans les expertises menées dans le cadre du projet. Le choix du site d'implantation et la prise en compte des résultats de terrain ont notamment permis d'éviter les secteurs les plus sensibles, et le choix de l'implantation du projet a permis d'éviter et de réduire certains impacts dès la phase de conception. En phase d'exploitation, la mise en place de plusieurs mesures d'évitement et de réduction sur l'environnement naturel permet une bonne insertion du projet dans son environnement.

L'étude des impacts et la proposition de mesures adaptées à ces derniers ont permis de réduire l'impact résiduel potentiel du projet éolien. L'impact résiduel est qualifié de nul à faible sur le milieu physique, qui présente peu de sensibilités vis-à-vis d'un projet éolien. Grâce à différentes mesures d'évitement et de réduction, l'impact résiduel des éoliennes sur l'environnement naturel sera négligeable. Le territoire bénéficiera des retombées socio-économiques du projet, tant pendant la période des travaux que pour la durée d'exploitation du parc. Les impacts sur le paysage sont globalement nuls à faibles. Une bourse aux arbres sera mise en place pour les riverains concernés par des vues sur le projet, de manière à réduire les impacts visuels ponctuels.

La composante éolienne étant déjà existante sur le territoire, le renforcement du pôle éolien apparaît logique dans le cadre du projet éolien du Bois Jaquenne.

Grâce à une production estimée à 67,9 GWh par an, l'électricité produite par le parc éolien permettra d'activer la participation aux objectifs de production d'électricité d'origine renouvelable en France et à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Le faible impact du parc éolien et la mise en œuvre des mesures associées s'accompagneront de bénéfices environnementaux au niveau local, notamment à travers des mesures d'accompagnement proposées en faveur du paysage et de la biodiversité. Ces mesures, mises en place en collaboration avec les acteurs locaux et les riverains tout au long du développement du projet, contribueront à améliorer la qualité des milieux naturels à proximité du site d'implantation, à renforcer la connectivité des habitats et seront bénéfiques à l'ensemble des espèces des différents groupes observés sur place. La réalisation du projet s'inscrit pleinement dans les objectifs définis par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.